



SAQ

Marchands

de bons goûts

Rapport annuel 2008



SECTION GÉNÉRALE Faits saillants **1** ❁ Message du président du conseil d'administration **2** ❁ Message du président-directeur général par intérim **4** ❁ Comité de direction **6** ❁ Des marchands... **8** ❁ *Encart Vert le bon goût* **15** ❁ Tendances **16**

SECTION FINANCIÈRE Reddition de comptes **24** ❁ Revue financière **27** ❁ Rapport de la direction **35** ❁ Rapport des vérificateurs **36** ❁ États financiers consolidés **37** ❁ Information trimestrielle **56** ❁ Rétrospective des 10 derniers exercices **58**

❁ Gouvernance **64**

Faits saillants

Exercices terminés le dernier samedi du mois de mars
(en millions de dollars et en millions de litres pour les ventes en volume)

	2008	2007 ⁽¹⁾	Variation en %
Résultats d'exploitation			
Ventes nettes	2 293,9	2 173,8	5,5
Bénéfice brut	1 239,1	1 180,8	4,9
Charges d'exploitation nettes ⁽²⁾	478,2	472,8	1,1
Bénéfice net	760,9	708,0	7,5
Situation financière			
Actif total	592,5	573,0	3,4
Immobilisations	214,4	240,2	(10,7)
Fonds de roulement net	(146,2)	(171,6)	14,8
Passif à long terme	25,1	24,4	2,9
Capitaux propres	43,1	44,2	(2,5)
Ventes nettes par réseaux de vente			
Succursales et centres spécialisés	2 029,5	1 913,3	6,1
Grossistes-épiciers	264,4	260,5	1,5
Ventes nettes totales	2 293,9	2 173,8	5,5
Ventes nettes par catégories de produits			
Spiritueux	512,7	492,4	4,1
	19,4 L	19,0 L	2,1
Vins	1 701,5	1 601,8	6,2
	131,9 L	126,0 L	4,7
Bières importées et artisanales, cidres et boissons panachées ⁽³⁾	79,7	79,6	0,1
	11,2 L	11,4 L	(1,8)
Ventes nettes totales	2 293,9	2 173,8	5,5
	162,5 L	156,4 L	3,9
Autres données financières			
Revenus gouvernementaux tirés de l'exploitation	1 475,8	1 396,7	5,7
Ventes nettes aux brasseurs et aux distributeurs de bière ⁽⁴⁾	209,3	190,3	10,0

⁽¹⁾ Exercice financier de 53 semaines.

⁽²⁾ Après déduction des autres produits et des autres revenus.

⁽³⁾ Couramment appelées *coolers* ou *cocktails*.

⁽⁴⁾ Ventes effectuées à titre d'intermédiaire, non comprises dans le chiffre d'affaires.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée au cours de l'exercice.

Message du président du conseil d'administration



Norman Hébert jr.

Une année bien remplie

En 2007-2008, la Société des alcools du Québec a encore une fois démontré sa capacité à bien remplir sa mission au service des Québécois. La Société a fait des progrès sur le plan tant de la satisfaction de la clientèle que de sa gestion et de ses résultats financiers. Il faut y voir le fruit des efforts déployés depuis plusieurs années dans le cadre du plan stratégique 2004-2009 pour améliorer les différentes dimensions de l'offre et de l'efficacité de la Société, combinés à un intérêt grandissant des consommateurs québécois pour le vin et les autres produits alcoolisés vendus par la SAQ.

Pour le conseil d'administration, l'exercice 2007-2008 fut le premier à se dérouler selon les nouvelles règles de gouvernance établies par la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*. Bien que la Société ait entamé la révision de ses règles de gouvernance dès l'exercice précédent, l'évolution vers les meilleures pratiques de gouvernance s'est poursuivie au cours de la dernière année.

Ce nouveau cadre de gouvernance a pour but, rappelons-le, de faire en sorte que les bonnes décisions soient prises, qu'elles soient mises en œuvre adéquatement, que les ressources soient utilisées de façon optimale, que les administrateurs, les dirigeants et les employés respectent des règles éthiques rigoureuses et que la performance de l'organisation soit revue de façon régulière.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, le conseil s'est enrichi, en 2007-2008, de 4 nouveaux membres, portant à 12 le nombre des administrateurs de la Société et permettant un fonctionnement optimal des 4 comités du conseil, à savoir le comité d'éthique et de gouvernance, le comité de vérification, le comité des ressources humaines et le comité des pratiques commerciales. Trois des quatre nouveaux administrateurs sont des femmes. La Société se rapproche ainsi de l'objectif énoncé par le gouvernement du Québec d'atteindre, d'ici 2011, la parité hommes-femmes au sein des conseils d'administration des sociétés d'État.

Pour l'exercice de son mandat, le conseil d'administration s'est réuni à 14 reprises en 2007-2008. Ses 4 comités se sont réunis à 36 occasions.

À la suite du départ de M. Sylvain Toutant, en novembre 2007, le conseil d'administration de la SAQ a été le premier, parmi les sociétés d'État québécoises, à assumer concrètement la responsabilité, prévue par la loi, de recommander au

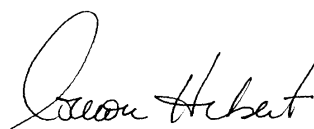
gouvernement la nomination d'un nouveau président et chef de la direction. Le conseil a ainsi planifié et mis en œuvre le processus nécessaire à l'exercice ordonné de cette responsabilité et prévoit faire une recommandation au gouvernement en juin 2008.

Perspectives

Sur le plan des perspectives, l'exercice 2008-2009 sera en partie consacré, pour le conseil, au processus d'adoption d'un nouveau plan stratégique pour la Société. Ce plan aura un horizon de trois ans. Dans le cadre de cette réflexion, le principal défi de la Société demeurera celui de répondre aux attentes des consommateurs et de les dépasser. Ces attentes continueront de s'accroître et de prendre de nouvelles formes. À l'échelle mondiale, on peut d'ores et déjà prévoir que l'offre continuera de grandir et de se diversifier et la dynamique de la demande, de se transformer, posant de nouveaux défis.

Remerciements

En terminant, je veux remercier mes collègues du conseil d'administration pour leur contribution attentive et professionnelle à nos travaux. Je veux aussi remercier M. Sylvain Toutant, qui aura dirigé la Société pendant trois années marquées par des réformes majeures. Mes remerciements vont aussi à M. Philippe Duval pour avoir accepté d'assumer la direction générale par intérim de la Société à la suite du départ de M. Toutant, ce qu'il a fait avec talent. Je transmets par ailleurs mes plus sincères félicitations à l'ensemble des employés de la Société pour l'excellence de leur travail. La satisfaction des clients témoigne d'une réussite vraiment collective.



Norman Hébert jr.
Président du conseil d'administration

Message du président-directeur général par intérim

Une autre bonne performance à tous les niveaux

La SAQ a terminé l'exercice 2007-2008 avec des ventes nettes de près de 2,3 milliards de dollars, en progression de 5,5 % par rapport à l'exercice précédent. Le bénéfice net de la Société a été de 760,9 millions de dollars, en hausse de 7,5 %.

Ainsi, sur le plan financier, l'exercice 2007-2008 aura été marqué par une nouvelle hausse importante des ventes et une troisième amélioration consécutive des ratios d'exploitation. Cela signifie que la SAQ a été plus efficace et a apporté une contribution plus optimale au financement des services publics du Québec, ce qui répond à une attente légitime de la part de notre actionnaire et des citoyens.

Satisfaction de la clientèle et évolution des prix

Le taux de satisfaction de la clientèle est demeuré élevé à 98 % ! Il s'agit de l'indicateur le plus important pour la SAQ, qui doit, pour la plus grande partie de la croissance de ses ventes, composer avec la concurrence de diverses autres propositions faites aux consommateurs afin d'attirer leur dépense discrétionnaire. La saine passion des Québécois pour le vin et les produits alcoolisés en général continue de grandir. La qualité du service de la Société constitue l'une des dimensions importantes de cette évolution et c'est la raison pour laquelle elle occupe une place si grande dans nos stratégies et nos efforts. Parmi les plus appréciés des changements apportés figure certainement le programme Service-conseil en succursales. La Société a mis l'accent sur ce service et continuera de le faire afin de répondre aux attentes de plus en plus grandes des clients à ce chapitre.

Autre indicateur important, les prix des produits de la SAQ affichent toujours une grande stabilité. L'inflation observée sur les prix de détail de l'ensemble des boissons alcooliques vendues en magasins au cours des 5 dernières années a été de 5,2 % au Québec alors que dans l'ensemble du Canada, la progression a été de 8,9 %. Deux des facteurs qui expliquent cette inflation modérée sont certainement la décision prise par la SAQ, en 2005, de négocier de façon plus proactive les prix de gros auprès de ses fournisseurs, de même que la concurrence plus vive que la Société a voulu instaurer entre les produits par diverses mesures, dont les appels de propositions pour l'introduction de nouveaux produits.

Environnement et développement durable

En janvier 2008, la Société a surpris agréablement par sa décision de retirer, à compter de décembre 2008, les sacs de plastique et de papier de ses succursales. Cette décision est l'une des nombreuses que la Société entend mettre de l'avant au cours des prochaines années en accord avec son plan de développement durable. Ce plan s'étendra graduellement à toutes les dimensions de l'organisation. Ce qu'il faut retenir de cette première initiative majeure, c'est que la Société veut agir de façon ordonnée, générer des succès et faire

des choix ayant un effet optimal. C'est également dans cet esprit qu'elle a accru ses efforts pour introduire un programme général de récupération du verre chez les titulaires de permis. Dans le secteur résidentiel, le taux de récupération des bouteilles par la collecte sélective se situe à plus de 74 %, soit un taux équivalant à celui observé pour les contenants consignés. Celui observé chez les titulaires de permis est quant à lui nettement inférieur, bien que ce secteur ne contribue que pour 15% des ventes totales de la SAQ en nombre de contenants. Il y a des progrès importants à faire dans ce créneau et la Société a commencé, en 2007-2008, à y diriger plus de ressources et d'efforts. Ceux-ci seront d'ailleurs accentués au cours de la présente année avec la mise en place du programme de récupération hors foyer, auquel participent les principaux acteurs des diverses industries de boissons, ainsi que le milieu municipal.

Saine consommation

Après plusieurs années consécutives de croissance de la consommation globale (provenant essentiellement du vin), la consommation globale d'alcool pur *per capita* est revenue au niveau de la moyenne canadienne, qui est cependant inférieure à celle observée aux États-Unis, en France, en Italie ou au Royaume-Uni. Cela dit, les données indiquent que le modèle de consommation d'alcool des Québécois demeure toujours parmi les plus sains au monde. Ils consomment de façon responsable, c'est-à-dire à une plus grande fréquence, mais en plus petites quantités. La Société est toutefois consciente que des problématiques particulières existent et que de nouvelles peuvent émerger. Par conséquent, il est important pour elle de rester engagée dans la prévention. En plus de participer au financement des activités de l'organisme Éduc'alcool depuis plusieurs années, elle suit l'évolution du modèle de consommation des Québécois en réalisant tous les deux ans une enquête sur ce sujet. Cette dimension fait désormais partie intégrante des réflexions stratégiques de l'organisation. En outre, après avoir constaté certaines lacunes dans l'application de la loi interdisant la vente d'alcool aux mineurs, la Société a resserré ses procédures dans ses succursales.



Philippe Duval

Conclusion

L'exercice 2007-2008 a donc été très bon pour la SAQ, tout en étant aussi celui de l'intégration du développement durable à nos activités. Ces bons résultats et ces changements sont principalement le fruit d'orientations établies et de projets réalisés au cours des quatre dernières années et qui produisent maintenant leur plein effet. À ce titre, je veux souligner le contexte favorable dans lequel j'ai été invité, en novembre dernier, à assumer, à la suite de M. Sylvain Toutant, les responsabilités de la direction par intérim alors que l'exercice et les projets stratégiques de la Société étaient bien engagés.

En terminant, je souhaite offrir mes plus sincères remerciements aux administrateurs de la SAQ, qui m'ont fait confiance, ainsi qu'à mes collègues du comité de direction pour leur appui indéfectible dans la conduite des affaires de la Société.

Mes remerciements et mes félicitations vont également aux employés de la SAQ, de tous les secteurs, qui mettent – je le constate tous les jours – beaucoup de passion dans leur travail au service des Québécois. Tous ensemble, par nos efforts, nous participons au plaisir de vivre des Québécois.

Philippe Duval
Président-directeur général
par intérim



Comité de direction

De gauche à droite :

Benoit Durand
Vice-président aux
ressources informationnelles

Suzanne Paquin
Secrétaire générale et
vice-présidente
aux services juridiques

Alain Brunet
Vice-président à la
commercialisation

Madeleine Gagnon
Vice-présidente aux
ressources humaines

Luc Vachon
Vice-président à la logistique
et à la distribution

Philippe Duval
Président-directeur général
par intérim

Richard Genest
Vice-président et
chef de la direction financière

Catherine Dagenais
Vice-présidente à l'exploitation
des réseaux de vente

Alain Bolduc
Vice-président
aux affaires publiques
et aux communications,
adjoint au PDG

Des marchands de plaisirs

Plus de
10 000 produits
en provenance de

60
pays

Le bon produit, au bon moment, au bon endroit : voilà comment la SAQ conjugue l'art de faire plaisir. En provenance de plus de 60 pays, les quelque 10 250 vins, bières, spiritueux et alcools fins commercialisés par la SAQ ont tous été choisis avec soin. Ils ont fait l'objet d'une analyse rigoureuse, au niveau tant de leur qualité que de leur capacité de répondre aux exigences des consommateurs d'ici. De plus, au cours des derniers mois, la SAQ a continué de mettre pleinement à profit les outils offerts par le Web pour accroître l'efficacité de ses processus commerciaux avec ses partenaires d'affaires et sa clientèle internautes, pour le plus grand plaisir de chacun.

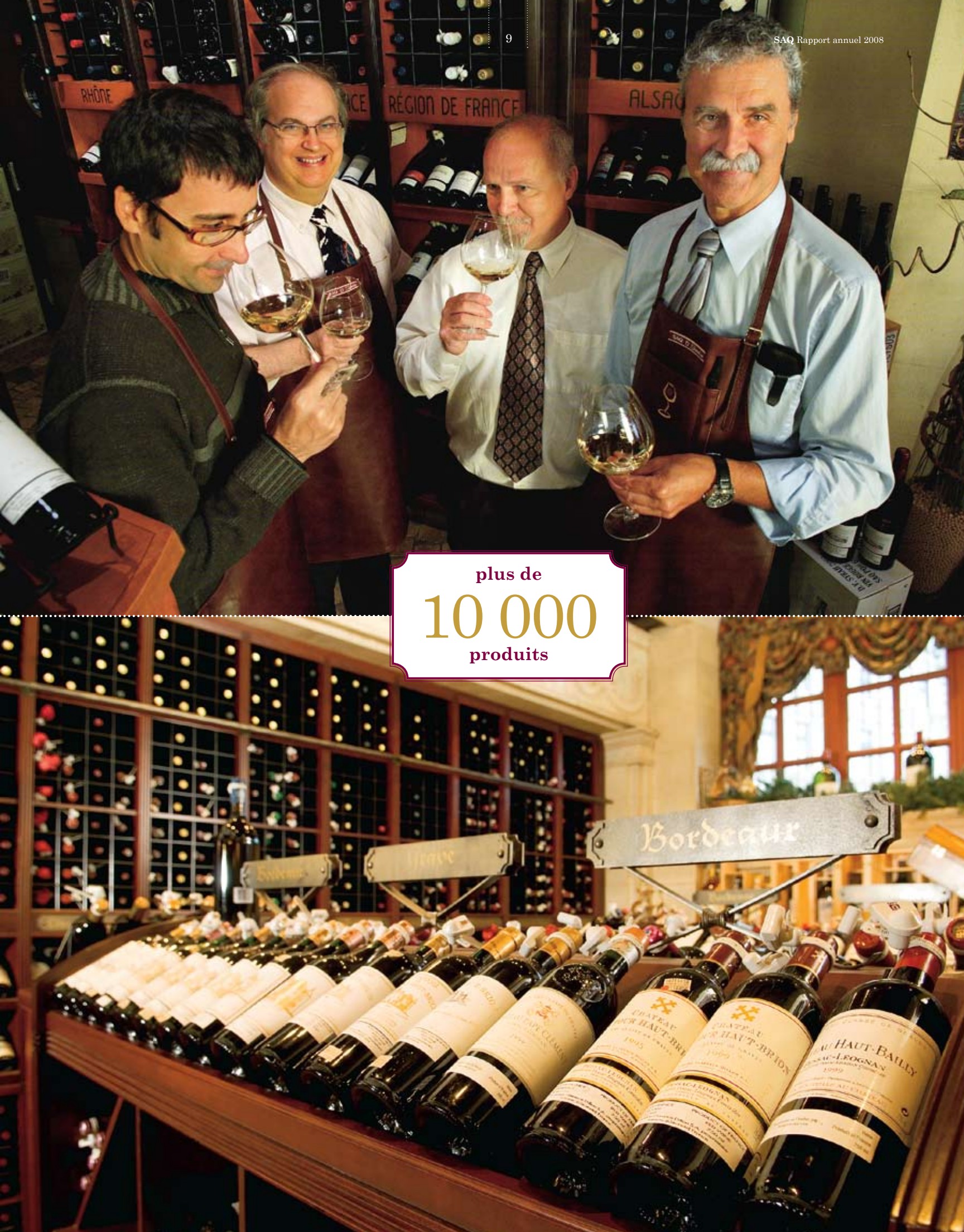
Pour la deuxième année consécutive, la SAQ a enrichi son réseau de succursales de 1 000 nouveaux produits, dont 900 de spécialité, ces derniers ayant enregistré cette année une croissance de près de 10 %. Cet engagement renouvelé en faveur de la diversité s'appuie sur un partenariat fructueux avec les intervenants de l'industrie, fournisseurs et agents, lequel s'est encore raffermi en 2007-2008. Consultation, implication et collaboration résultent en une offre toujours plus judicieuse et abondante de produits de qualité pour les Québécois.

Le dernier exercice financier a aussi confirmé la présence de la SAQ dans le commerce de détail à l'ère du Web, la Société ayant entrepris un virage majeur dans ses processus commerciaux avec ses partenaires d'affaires. Au cœur de cette réforme, le goût de simplifier, d'actualiser et d'améliorer ses relations d'affaires et celui d'offrir à ses clients une gamme de produits encore plus vaste et plus variée.

Dans cette perspective, l'entreprise a procédé à la refonte de son site saq.com afin de maximiser l'expérience d'achat des internautes. Résultat ? Un cycle d'achat allégé et plus rapide, un inventaire en temps réel, la recherche simplifiée de succursales, une fiche descriptive de chacun des produits et des propositions d'accords vins et mets utiles et enrichissantes.

L'entreprise a également mis sur le Web pour le déploiement de deux campagnes majeures. À la thématique *Foire au vin français* s'est en effet ajoutée cette année la campagne *Festivino*, qui a profité de la production d'un microsite sur saq.com. En exclusivité sur ce microsite, le concours *Festivino* a généré plus de 130 000 inscriptions !





plus de
10 000
produits

Bordeaux



Des marchands transparents



La SAQ souscrit
aux normes
internationales
de contrôle
de l'information
financière.

Si la SAQ a pour mission de bien servir la population de toutes les régions du Québec en offrant un vaste choix de produits de qualité, elle s'attache aussi à le faire en toute transparence. Elle s'assure ainsi d'appliquer rigoureusement les règles de gouvernance les plus strictes et les meilleures pratiques de gestion de ses ressources.

À la suite de l'adoption du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*, un comité Accès à l'information a été formé. Son mandat est d'assurer la mise à niveau des pratiques en cette matière, en conformité avec la réforme prévue par le gouvernement du Québec. Ces nouvelles dispositions permettront aux citoyens d'accéder plus facilement, notamment sur le Web, aux documents publics sans qu'il soit nécessaire de présenter une demande en vertu de la *Loi d'accès à l'information*.

En matière de ressources financières, la direction a élaboré un cadre de contrôle interne conforme aux critères du référentiel COSO (Committee of Sponsoring Organizations) de la Treadway Commission, reconnu à l'échelle mondiale. Ce cadre de contrôle contribuera à fournir l'assurance que l'information financière est pertinente et fiable et que les actifs de la SAQ sont convenablement comptabilisés et protégés.

Le même souci de transparence et d'efficacité s'applique à la gestion des ressources humaines de la Société. *Millésime*, une activité de reconnaissance, a ainsi été créée afin de souligner le travail des employés qui, tout au long de l'année, ont contribué de façon exceptionnelle à la réussite de la SAQ par leurs réalisations, leur engagement soutenu et leurs actions remarquables. La première cuvée était constituée de 58 employés, qui ont reçu le trophée à l'occasion d'une cérémonie officielle.

Toujours soucieux d'assurer à l'entreprise la pérennité de ses ressources afin de répondre à ses besoins d'affaires présents et futurs, le Comité de direction procède annuellement à une revue de talents qui garantit une saine gestion de la relève. Cette année, en plus de l'identification continue d'une relève aux postes de vice-président et de directeur de succursale — une pratique qui a déjà cours depuis nombre d'années —, la Société a élargi le processus à l'ensemble des postes de cadres supérieurs.

À l'égard de la diffusion de l'information, l'entreprise a rigoureusement tenu le public au fait de ses baisses de prix, lesquelles ont reflété la vigueur du dollar canadien au cours de cette année. Une fenêtre additionnelle de changement de prix, qui a confirmé une baisse pour 655 produits, a été ajoutée au calendrier habituel, permettant aux consommateurs québécois de profiter de la force de notre devise.

Des marchands performants

Accomplir sa mission commerciale de façon efficiente garantit à la SAQ que les retombées de ses activités dans la collectivité québécoise sont maximisées. La performance de l'ensemble de ses processus, la croissance de son chiffre d'affaires et l'amélioration du ratio des charges d'exploitation sur les ventes font en sorte que la SAQ versera cette année au gouvernement du Québec un dividende dépassant les objectifs. Non seulement l'exercice 2007-2008 aura été celui de la consolidation, mais il se traduit par des résultats exceptionnels à tous égards.

Non seulement l'exercice 2007-2008 aura été celui de la consolidation, mais il se traduit par des résultats exceptionnels à tous égards.

La Société a dégagé, en 2007-2008, un bénéfice net consolidé de 760,9 millions de dollars, une progression de près de 53 millions de dollars ou 7,5 % par rapport à l'exercice précédent. Avec des ventes nettes consolidées de près de 2,3 milliards de dollars, elle a généré des revenus gouvernementaux tirés de son exploitation de près de 1,5 milliard de dollars, un sommet historique.

Au seul chapitre québécois, les revenus versés au gouvernement ont augmenté de 6,2 %, pour totaliser 1,136 milliard de dollars. Une hausse du dividende se situant à 762 millions de dollars ainsi qu'une perception plus importante des taxes à la consommation attribuable à la croissance des ventes expliquent ces résultats plus que favorables.

L'année aura été marquée par une réduction importante de l'endettement à court terme. En effet, alors que le solde d'emprunt se situait à 89,5 millions de dollars au 31 mars 2007, il s'affichait à 43 millions de dollars au terme de l'exercice 2007-2008, une réduction spectaculaire de près de 52 % !

En 2007-2008, le système de logistique et de distribution, qui alimente les 414 succursales, a su répondre à la croissance des ventes qu'a connue le réseau de la SAQ à l'échelle de la province. À ce chapitre aussi, la performance a été au rendez-vous puisque, pour une septième année consécutive, la SAQ a enregistré une amélioration de sa productivité à l'égard de la logistique et de la distribution de ses produits.

L'année a également été caractérisée par une augmentation de 3,55 % du volume de caisses livrées à bon port par rapport à l'année précédente. Quant au taux de précision des arrivages de commandes, il s'est amélioré de 13 %. Le coût de la caisse/heure s'est par ailleurs amélioré de 2,5 %. Depuis 6 ans, le taux d'amélioration atteint 33,1 % !

Des marchands attentionnés

Être le meilleur détaillant au Québec, voilà l'objectif ultime que s'est fixé la Société. Et qui de mieux placé que le consommateur pour en juger ? À la SAQ, tout est finement orchestré pour offrir à la clientèle la meilleure expérience d'achat qui soit. Pour y parvenir, les gens de la SAQ sont bien conscients que la qualité des produits ne suffit pas; il faut aussi un service impeccable. Pour ce faire, la Société mise sur un réseau de magasins dynamiques, des employés compétents et sans cesse mieux équipés pour prodiguer de judicieux conseils et des échanges toujours courtois et distingués avec les clients.

La certification des succursales :
un sceau d'excellence en service-conseil

La SAQ a poursuivi l'implantation de son nouveau concept avec l'ouverture de quatre nouvelles succursales, dont trois sous la bannière Sélection à Longueuil, Boisbriand et Brossard. Ceci, afin d'informer plus efficacement le client sur les produits, de mieux cerner ses goûts en matière de vin et de le familiariser davantage avec les différents cépages, les régions vinicoles et les accords vins et mets. Ce nouveau concept de succursale s'est déjà démarqué en remportant deux prix sur la scène internationale, ce qui témoigne éloquemment de sa pertinence et de sa popularité.

Une quatrième succursale, SAQ 22H, a aussi vu le jour rue Sainte-Catherine, au cœur du centre-ville de Montréal, sous la bannière Express, destinée à une clientèle pressée et désireuse d'effectuer des achats en dehors des heures ouvrables.

De façon générale, l'appréciation, par les clients, du service et de l'ambiance commerciale dans les succursales de la SAQ a obtenu une note moyenne de 88 %. Il s'agit là, à l'échelle de l'industrie du commerce de détail, d'une performance remarquable que la Société entend non seulement maintenir mais aussi améliorer, notamment par le déploiement intensif du programme Service-conseil. La pérennité de ce dernier est assurée par un programme novateur de certification mené dans plusieurs succursales.

En 2007, les services de produits haut de gamme SAQ Signature, *Courrier vinicole* et Cave de garde ont été réunis au sein de la direction Services Signature. Ce regroupement permettra une meilleure gestion intégrée de ces services dispensés à une importante clientèle.

Le goût d'offrir un service hors pair est profondément ancré dans la culture de la SAQ. Les quelque 50 000 personnes qui ont effectué des demandes d'information au cours des 12 derniers mois — pour connaître les heures d'ouverture, s'enquérir de la disponibilité de certains produits ou en savoir plus sur les commandes privées — peuvent certainement en témoigner.





quelque
414
succursales

LES BOUTIQUES

SAQ
LES BOUTIQUES

Des marchands responsables



Promouvoir la modération, protéger l'environnement, stimuler l'action communautaire, s'associer à des événements et à des festivals, nourrir des partenariats en faveur des grands enjeux de la société québécoise en matière de santé, d'éducation et de culture: voilà comment s'exprime la valeur sociétale de la SAQ.

Tout en exerçant rigoureusement sa mission commerciale, la SAQ s'applique à contribuer encore bien davantage à la vie collective au Québec.

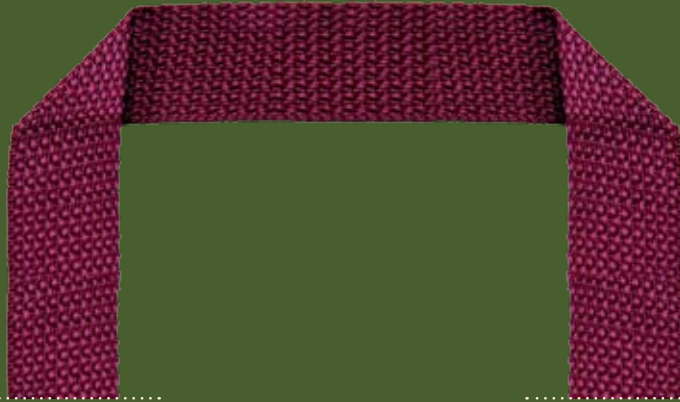
La SAQ a été le premier commerce de détail québécois à annoncer le retrait des sacs de papier et de plastique à usage unique dans l'ensemble de son réseau. Elle a aussi instauré l'utilisation de sacs réutilisables remplaçables à vie. Pour la vente de chacun de ces sacs, la SAQ perçoit une somme de 50 cents au profit du Fonds pour la biodiversité et les habitats de Fondation de la faune du Québec. Au cours de l'année, une somme de 250 000 dollars a ainsi été versée à cet organisme. Qui plus est, leur utilisation a entraîné une économie de 10 millions de sacs de papier et de 5 millions de sacs de plastique.

Depuis plus de 15 ans, la SAQ est engagée dans le soutien aux différentes étapes du cycle du verre. Aujourd'hui, c'est 74 % des bouteilles vendues par la Société qui sont récupérées dans le secteur résidentiel. Ce taux, en 2007-2008, a même atteint 84 % dans le cas des maisons unifamiliales.

Pour chaque bouteille qu'elle vend, la SAQ contribue 2 cents à un fonds environnemental destiné à soutenir et à développer la récupération, le recyclage et la valorisation du verre. En 2007-2008, la SAQ a ainsi octroyé 3,9 millions de dollars à ce fonds.

Dans toutes les facettes de ses activités, la SAQ favorise par ailleurs des attitudes de consommation responsable. Elle a ainsi perçu et versé cette année une somme globale de 2,6 millions de dollars à Éduc'alcool, organisme qui élabore et met sur pied des programmes de prévention, d'éducation et d'information pour aider jeunes et adultes à prendre des décisions responsables et éclairées face à la consommation d'alcool.

La SAQ est aussi profondément engagée dans la collectivité par le biais de son programme de dons et commandites. Au cours du dernier exercice financier, elle a appuyé quelque 400 événements populaires et campagnes de financement au bénéfice d'œuvres caritatives, pour une somme totale de 5,5 millions de dollars.



Vert le bon goût

Bilan environnemental
Mai 2008

Vert

le bon goût



Bilan environnemental
Mai 2008

La SAQ, un marchand responsable

Les préoccupations environnementales de la SAQ ne datent pas d’hier. Un premier programme d’économie d’énergie a été mis de l’avant en 1982, il y a un quart de siècle déjà !

Quelques années plus tard, en 1988, la SAQ se dote d’une première *Politique environnementale*, orientée vers trois grands objectifs :

- soutenir l’implantation de la collecte sélective et le recyclage des matières;
- exiger de ses fournisseurs que leurs emballages (papier, carton, verre) contiennent des matières recyclées;
- utiliser, autant que faire se peut, des emballages recyclables.

En 1991, la SAQ s’engage financièrement auprès de Collecte sélective Québec et favorise la récupération, à domicile, du verre et des autres matières recyclables.

En 1997, la SAQ actualise sa *Politique environnementale* en élaborant un cahier de gestion. Plus exhaustive, cette politique comporte neuf engagements. La SAQ entend ainsi :

- favoriser la récupération et le recyclage des contenants de verre qu’elle met en marché;
- soutenir le développement de la collecte sélective;
- contribuer au développement et à la consolidation des marchés du verre recyclé;
- acheter des contenants de verre et des emballages de carton, de papier et de plastique composés de matières recyclées et recyclables;
- récupérer et recycler le carton, le papier et le plastique qu’elle utilise;
- gérer de manière responsable la destruction des produits défectueux ou provenant de saisies;
- sensibiliser le public à la récupération des bouteilles de boissons alcooliques grâce à la collecte sélective;
- informer ses employés de leurs responsabilités en matière d’environnement;
- évaluer régulièrement l’efficacité de ses activités environnementales.

Enfin, dans la foulée de la *Loi sur le développement durable*, la SAQ a ouvert la marche en adoptant sa nouvelle *Politique environnementale*. Entérinée par son conseil d'administration le 2 novembre 2006, elle fait écho aux 16 principes énoncés dans la loi et fait état de 4 priorités :

- assumer son rôle de leader, dans le domaine de l'environnement, auprès des autres entreprises québécoises;
- respecter le concept de développement durable dans toutes les sphères de son organisation;
- assurer la conformité environnementale de ses activités;
- poursuivre l'amélioration continue de ses activités et programmes.

Cette *Politique environnementale* constitue également une réponse, parmi d'autres, au besoin légitime des individus de vivre dans un milieu où le développement économique contribue, plutôt que l'inverse, au patrimoine environnemental et à l'épanouissement des personnes.

Puisque la SAQ se dit soucieuse de l'environnement et du développement durable, elle doit le manifester d'abord à l'intérieur de son organisation. En novembre 2007, l'entreprise a créé un Service de développement durable, véritable centre d'expertise dont l'objectif est de conseiller et de structurer la démarche et l'action de la SAQ en la matière.

La SAQ aura complété à l'été 2008 son plan de développement durable, qui vise à se démarquer comme l'un des meilleurs détaillants du Québec en la matière. Beau défi, belle perspective, mais aussi déjà de belles réalisations dans le secteur de l'environnement...



Dans le secteur résidentiel,

74%

des contenants de la SAQ
sont récupérés.

Gestion des matières résiduelles

La récupération et le recyclage du verre

La SAQ participe activement à la mise en place de systèmes de récupération et de recyclage simples, pratiques et performants. Considérant que les bouteilles de vin et de spiritueux sont à usage unique et proviennent d'une cinquantaine de pays, peu importe la façon dont elles sont recueillies, elles se retrouveront ultimement dans le même centre de transformation. C'est pourquoi la SAQ privilégie la collecte sélective en tant que système beaucoup plus efficace et moins coûteux que la consignation.

La SAQ est à l'origine de la mise en place de la collecte sélective au Québec. Pour chaque bouteille d'alcool qu'elle vend, elle verse 0,02 dollar dans un fonds environnemental destiné à soutenir et à développer la récupération et le recyclage du verre. Depuis 1990, la SAQ a injecté quelque 30 millions de dollars dans la chaîne environnementale du verre, soit la collecte sélective, le transport, le tri des bouteilles, le conditionnement et la valorisation du verre : 12 millions de dollars ont été versés à Collecte sélective Québec.

Une récente étude de caractérisation des matières résiduelles du secteur municipal réalisée conjointement par Recyc-Québec et Éco Entreprises Québec démontre que, dans le secteur résidentiel, plus de 74 % des contenants de la SAQ sont récupérés, alors que l'objectif global établi pour la récupération du verre est de 60 %. En pourcentage, les contenants de la SAQ se retrouvent plus que toute autre matière dans les bacs de récupération des Québécois.

La collectivité québécoise a donc fait beaucoup de chemin depuis 20 ans sur le plan de la récupération des matières résiduelles domestiques. Il faut continuer et améliorer la récupération dans le secteur des hôtels, bars et restaurants.

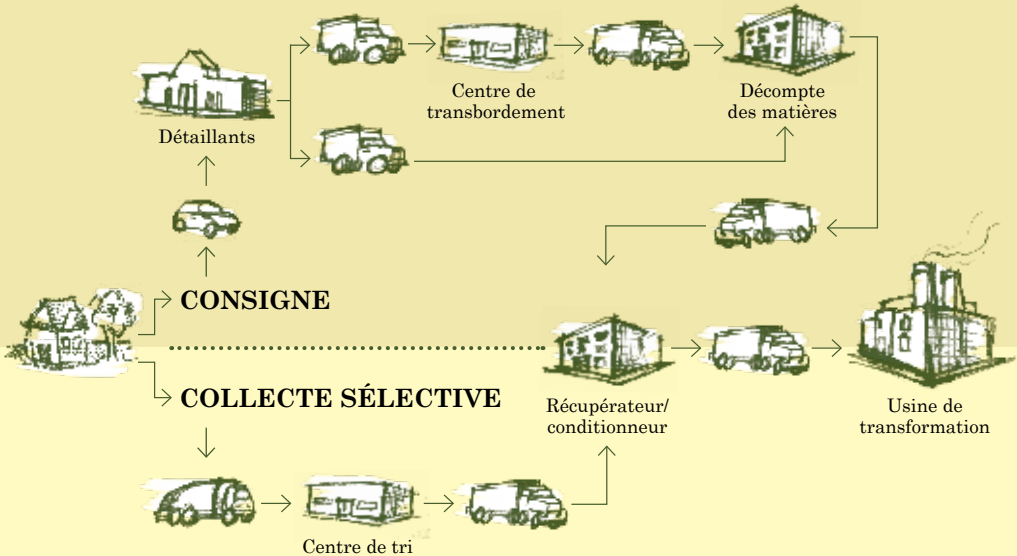
C'est pourquoi, de concert avec la Table de concertation pour la récupération hors foyer, la SAQ a contribué à la mise sur pied d'un fonds de 6 millions de dollars, mis à la disposition des organismes municipaux, des entrepreneurs en collecte de matières recyclables et des gestionnaires de bars, d'hôtels et de restaurants afin d'appuyer l'implantation d'un système de collecte sélective répondant aux besoins de ce secteur.

Au-delà de la collecte sélective, 18 millions de dollars ont été consacrés au soutien des autres phases de la récupération et de la valorisation du verre, dont voici quelques exemples :

- investissement de trois millions de dollars, sur une période de quatre ans, dans l'implantation d'un programme d'aide financière destiné aux centres de tri et aux industries de valorisation du verre qui concassent, réduisent et nettoient le verre de ses impuretés;
- investissement de 150 000 dollars dans l'amélioration de l'équipement des centres de tri de l'Est du Québec;
- participation dans l'aménagement d'un centre de tri automatisé permettant de traiter les matières recyclables autres que le verre générées par la collecte sélective. La SAQ y a injecté 2,5 millions de dollars répartis sur 5 ans, dont 500 000 \$ dollars sont destinés à l'achat d'équipement issu des plus récentes avancées technologiques. Le reste du financement est consacré aux opérations de traitement du verre issu de la collecte sélective municipale;
- participation au programme de gestion environnementale des matières résiduelles du Consortium Écho-Logique, qui offre des services de collecte dans les festivals et grands événements dont la SAQ est commanditaire à travers le Québec.

Pour les contenants à remplissage unique,
la collecte sélective requiert moins d'intervenants,
de frais de manutention et de frais de transport
que la consigne.

Chemin parcouru par les contenants selon le système de récupération



Le développement des marchés pour le verre



Le verre traité – broyé, concassé ou pulvérisé – a différents usages et apparaît sous différentes formes : contenants (bouteilles, pots, verres, etc.); carreaux de céramique; microbilles pour le sablage au jet de verre; composant du béton, de briques ou de pavés; sable pour la filtration de l'eau des piscines; fibre de verre isolante.

En 2004-2005 et en 2005-2006, la SAQ a consacré près de 100 000 dollars au développement du marché du verre dans les systèmes de filtration de piscine, un secteur très prometteur.

En 2005, la SAQ se liait par ailleurs au Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) pour découvrir de nouveaux débouchés* au verre mixte (mélange de couleurs) issu de la collecte sélective. Depuis ce jour, la SAQ a investi plus de 90 000 dollars dans ce partenariat.

En 2007, la SAQ a participé au projet de recherche pour évaluer les propriétés thermiques du verre dans les puits de géothermie. Ce projet a été réalisé en collaboration avec Tricentris (centre de tri), la firme Golder & associés et l'École Polytechnique de Montréal.

La recherche universitaire de pointe

La société d'État a fondé, en avril 2005, la Chaire SAQ de valorisation du verre dans les matériaux à l'Université de Sherbrooke. Composée d'une demi-douzaine de chercheurs, l'équipe s'applique à développer l'usage

du verre broyé ou pulvérisé dans d'autres domaines très prometteurs : le béton, le ciment et le pavé uni. La SAQ investira un million de dollars sur cinq ans dans ce vaste projet de recherche appliquée.

* Les avenues actuelles sont l'emploi du verre mixte dans les peintures, les encres, les cosmétiques et les aliments pour animaux; comme matière de charge pour renforcer les silicones et les caoutchoucs et même comme abrasif dans les dentifrices parce qu'il n'abîme pas l'émail des dents! Il faut toutefois que ce verre soit d'abord transformé en silice précipitée. Cette silice est obtenue en soumettant le verre à de très hautes températures; ce dernier se combine alors avec d'autres molécules de matières gazeuses pour apparaître sous forme de fines particules (effet de précipité).

Le retrait des sacs à usage unique à la SAQ



2005-2006

Introduction d'un sac de plastique OXO-biodégradable et d'un sac de coton réutilisable.

2007

Introduction d'un sac en polypropylène réutilisable.

Septembre 2008

Les sacs de plastique OXO-biodégradables et de papier ne seront plus gratuits.

31 décembre 2008

Retrait des sacs OXO-biodégradables et de papier.

La Société des alcools du Québec a été l'un des premiers réseaux de vente au détail québécois à introduire des sacs OXO-biodégradables. En février 2008, elle annonçait le retrait total des sacs à usage unique dans son réseau de succursales pour la fin 2008. Amorcé en juin 2005, ce virage a généré une succession de solutions de rechange qui ont favorisé l'usage des sacs réutilisables auprès de sa clientèle. À ce jour, près de 1 million de sacs réutilisables aux couleurs de la SAQ ont été vendus ou offerts en promotion : leur utilisation a contribué à réduire la distribution de 15 % (5 millions) de sacs de plastique à usage unique et de 18 % (10 millions) des sacs de papier. Ces réductions sont d'autant plus importantes que, durant cette période, les ventes de la Société ont connu une croissance constante.

En février 2006, la SAQ était l'un des premiers commerces de détail à proposer un sac de coton réutilisable, au coût de 2,25 \$. Ensuite, la SAQ introduisait une nouvelle génération de sacs réutilisables en polypropylène, vendus au coût de 1 \$. Du même souffle, elle annonçait que tous ses sacs réutilisables étaient des « sacs à vie » puisqu'elle s'engageait à les remplacer gratuitement lorsqu'ils deviendraient altérés ou trop usés. Désireuse de faire un geste concret pour l'environnement, la SAQ a pris l'engagement de verser 0,50 dollar au Fonds pour la biodiversité et les habitats du Québec pour chaque sac réutilisable vendu. À ce jour, elle y a versé plus de 250 000 dollars.

Les actions à l'interne

La SAQ a mis en place de nombreuses autres mesures visant à assurer une gestion rigoureuse de ses matières résiduelles. Prises séparément, elles peuvent paraître modestes mais, lorsqu'on les additionne, elles contribuent de façon certaine à la préservation et à la protection de l'environnement :

- réduction de 13 % des quantités imprimées de ses diverses publications promotionnelles;
- mise en place de « cafétérias vertes » (plus d'un million de contenants en styromousse remplacés par la porcelaine ou la bagasse compostable);
- implantation de séchoirs à mains à haute vitesse réduisant de façon importante l'utilisation de papier à cet effet;
- instauration d'un programme de récupération des quatre matières de base (fibres, verre, plastique et métal) à l'intention du personnel du siège social et des centres de distribution de Montréal et de Québec – en 2007, récupération de 46 tonnes métriques de papier, 24 pour le plastique, le verre et le métal et 288 pour le carton.
- récupération de plus de 10 000 m² de tuiles acoustiques, 640 mètres de tapis et 13 tonnes métriques de métaux provenant de la rénovation de ses centres administratifs de Montréal et Québec;
- installation d'imprimantes multifonctions qui ont permis d'économiser 1,5 million de feuilles de papier grâce à l'impression recto verso par défaut;
- impression des journaux internes sur du papier certifié FSC (Forest Stewardship Council) et avec de l'encre végétale;
- l'équipements informatique désuet est envoyé à divers organismes, tels que Recypro, Insertech et Renaissance, soit, à ce jour, plus de 250 palettes d'imprimantes, claviers, portables, postes de travail, modems, etc.

Gestion de l'approvisionnement

Avec ses réseaux de vente, de distribution et ses bureaux administratifs, les besoins de la SAQ sont nombreux. Chaque année, elle achète des biens et des services pour environ 60 millions de dollars auprès de quelque 900 fournisseurs québécois, sans compter les producteurs de vin répartis dans 60 pays. La SAQ intègre désormais des critères environnementaux dans la sélection de ses produits, fournitures, équipement, véhicules et fournisseurs.

Et cela donne des résultats...

- Formation d'une trentaine d'employés chargés des achats (biens, services et produits mis en marché) sur les politiques d'approvisionnement responsable.
- Substitution de 15 produits ménagers par des produits certifiés « Choix environnemental » pour l'entretien de ses centres administratifs, de ses centres de distribution et de ses succursales.

Gestion de l'air

En 2006, la SAQ a dressé un bilan des mesures prises pour réduire, d'une part, la consommation d'énergie dans ses bâtiments et, d'autre part, la consommation de carburant de son parc de véhicules de livraison. Ce bilan a permis de faire des constats intéressants :

- Grâce à un programme de formation conçu à l'intention des chauffeurs de la SAQ et visant à améliorer leurs pratiques de conduite, il a été possible de réduire d'environ 31 000 litres depuis 2004 la consommation de carburant du parc de 62 camions-tracteurs et porteurs de la Société. L'économie réalisée a permis une réduction de près de 85 tonnes-équivalent de CO₂, des émissions de gaz à effet de serre du parc de véhicules, soit l'équivalent des émissions annuelles de quelque 5 camions de livraison.
- Diverses modifications apportées aux édifices de la SAQ dans le cadre de son Programme d'économie d'énergie ont quant à elles résulté en une réduction de la consommation annuelle d'énergie de l'ordre de plus de 89 000 gigajoules. De plus, ces mesures ont réduit les émissions de gaz à effet de serre d'environ 215 tonnes-équivalent de CO₂, et ce, depuis 2003, année de référence du Plan d'action québécois 2006-2012 sur les changements climatiques. Cette réduction équivaut aux émissions annuelles de plus de 600⁽¹⁾ maisons unifamiliales.

Un toit vert pour un ciel sans nuages

La construction, en 2007, de nouveaux espaces administratifs au centre de distribution de la Société, à Montréal, a donné lieu à une intéressante initiative du Service aménagement, design et ingénierie. Ce service a proposé d'y aménager un toit vert de 670 mètres carrés et de l'ensemencer de trèfle et de ciboulette.

Selon les données du Centre national de recherche (CNR), ce nouveau toit réduira d'environ une demi-tonne par année les émissions de gaz à effet de serre et de 25 % l'énergie consacrée à la climatisation de ce nouveau secteur du vaste centre de distribution de Montréal.

Alors que le coût de cet aménagement n'est que d'environ 25 000 dollars, la facture énergétique annuelle globale de l'édifice sera réduite, selon une estimation prudente, d'environ 1,2 %.

⁽¹⁾ Selon l'Office de l'efficacité énergétique du Canada (consommation moyenne pour 2001 à 2003 de 148 gigajoules)



un toit vert de

670

mètres carrés

Gestion de l'eau

La SAQ est résolument engagée à réduire sa consommation d'eau potable ainsi qu'à minimiser et contrôler les risques de contamination provenant des eaux usées. Au cours de la dernière année, elle a procédé à l'installation de robinets électromécaniques avec contrôle de débit, d'urinoirs sans eau et de toilettes à réservoirs de quatre et six litres dans ses centres administratifs.

Une succursale ÉCOLO

Dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies à Montréal, une nouvelle succursale SAQ Classique a été conçue de façon à intégrer divers éléments répondant aux normes LEED (*Leadership in Energy and Environmental Design*). Pour l'aménagement intérieur de la succursale, par exemple, les bois, les vernis et les peintures étaient conformes à ces normes.

Conformément à ses politiques et programmes à l'égard de la récupération et de la réutilisation du verre, la SAQ a profité de

l'aménagement de cette nouvelle succursale pour y faire couler une dalle de béton aux caractéristiques particulières.

Le béton de cette dalle de 68 m², qui forme le plancher de la section des produits spécialisés et des caisses enregistreuses de la succursale, intègre en effet une bonne quantité de verre recyclé, pulvérisé et mélangé selon les directives de chercheurs de l'Université de Sherbrooke regroupés au sein de la Chaire SAQ de valorisation du verre dans les matériaux.

Les distinctions obtenues par la SAQ

Prix d'excellence Papillon bleu de la Fondation québécoise en environnement (2005)

Prix Énergia dans la catégorie GESte durable – volet institutionnel (2006)

.....
Pour obtenir un exemplaire supplémentaire de ce rapport, s'adresser à :

SAQ

Service des affaires publiques

905, av. De Lorimier

Montréal (Québec)

H2K 3V9

Téléphone : 514 254-6000, poste 6534

Télécopieur : 514 873-3332

Cette brochure de la SAQ a été produite par la Vice-présidence aux affaires publiques et aux communications.

.....

.....
Service à la clientèle de la SAQ

Téléphone : 514 254-2020

Sans frais : 1 866 873-2020

Courriel : info@saq.com

Conception et design graphique :

CG3 inc. | Communications | Graphisme

Imprimé au Québec

ISBN 978-2-550-53427-3

Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

.....



Sources mixtes

Produit issu de forêts bien gérées
et de bois ou fibres recyclés
www.fsc.org Cert. no. SW-COC-952
© 1996 Forest Stewardship Council



www.saq.com



Tendances

Les Québécois apprécient de plus en plus consommer des boissons alcooliques pour leurs attributs olfactifs et gustatifs.

En épicuriens qu'ils sont, ils mesurent aussi le plaisir de faire plus avec moins... Plus d'occasions de prendre un verre, mais en quantité moindre et de façon raisonnable, une saine habitude de consommation synonyme de plaisir véritable.

Les Québécois ont résolument le goût de la découverte

Les goûts des Québécois se développent, se précisent et se raffinent.

Leur intérêt croissant pour les vins de qualité se trouve confirmé dans le fait que le prix moyen d'une bouteille de vin de 750 ml achetée dans le réseau des succursales est passé de 10,04 dollars à 13,32 dollars au cours de la dernière décennie, soit une croissance de 32,7 %.

Et l'ascension se poursuit. Au cours des 12 derniers mois, cet indice a progressé de 1,4 % pour se situer maintenant à 13,51 dollars.

En 2007-2008, les ventes des vins courants — qui représentent 83,4 % des achats — ont légèrement régressé au profit des produits dits de spécialité. Ce segment, enrichi

de plusieurs centaines de nouvelles références, a connu cette année une progression de 0,5 %. Un répertoire de quelque 9 400 produits de spécialité, des connaissances accrues, le goût de la découverte et de nouvelles expériences rattachées à l'univers des vins influencent grandement la tendance à rechercher des produits plus haut de gamme.



Et la tendance se maintient

Année après année, le vin demeure la catégorie de boissons alcoolisées la plus populaire au Québec. Les ventes totales en volume dans le réseau SAQ se déclinent ainsi : les produits

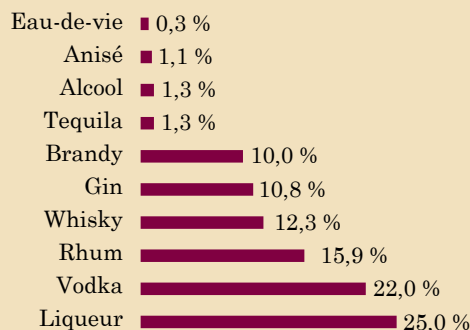
vinicoles atteignent 77 %, les spiritueux 15,3 % et les boissons panachées (*coolers*), 5,6 %. Les ventes de bière sont demeurées stables à 1,4 %. La plus forte progression revient aux cidres

et produits connexes, dont la part de marché a plus que doublé et s'établit maintenant à 0,7 %.

Cocktail rafraîchissant ou élixir pétillant en toute occasion

Les Québécois célèbrent dignement les grandes occasions par un festival de cocktails. Ils combinent quelques mesures de spiritueux, des glaçons et un allongeur pour de fabuleux breuvages. Les ventes en volume de spiritueux, qui représentent 15,3 % du chiffre d'affaires de la SAQ, ont toutefois connu une très légère baisse de trois dixièmes de points de pourcentage au cours de la dernière année. En tête du peloton depuis plus d'une décennie, la catégorie des liqueurs mène le bal avec 25 % des ventes. Considérée comme une base de cocktail idéale, l'eau-de-vie de maïs ou de pomme de terre (mieux connue sous l'appellation de vodka) suit à 22 %. Rhum, whisky, gin et brandy se retrouvent dans le panier des clients au moins 1 fois sur 10. Un amusant cocktail à l'apéro et un somptueux cognac à la fin du repas ? Vos papilles s'émoustillent déjà !

Les spiritueux



Pour le Québec, mon cœur chavire

Les produits locaux, qui ont sans cesse gagné en finesse et en maturité au cours des dernières années, connaissent par ailleurs de plus en plus de succès auprès des consommateurs. La tendance qui se dessine est très claire : les ventes de produits québécois ont été multipliées par 6 en 5 ans, passant de près de 2 millions de dollars en 2002 à 12 millions de dollars en 2007. Cette croissance est largement attribuable aux cidres de glace, dont certains sont considérés comme les meilleurs au monde. Les Québécois prennent aussi plaisir à découvrir les vins blancs issus de nos terroirs et, plus récemment, les liqueurs à l'érable. Par leur force de travail et leur acharnement, les artisans sont en voie de réussir là où personne n'y aurait cru il y a 20 ans. Pour sa part, la SAQ contribue activement à la notoriété de ces produits dans le paysage vinicole québécois. L'excellence des vins et produits du terroir d'ici pointe à l'horizon de la reconnaissance.

Les vins du Nouveau Monde n'ont pas fini d'étonner

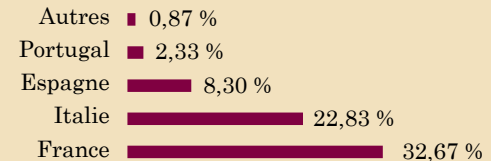
Le monde évolue à une vitesse folle. Les gens voyagent davantage et l'amateur de vin avide de découvertes est à même de s'ouvrir des portes sur l'univers de la vigne. Au-delà des frontières, les gourmandes escapades stimulent l'éveil des sens.

Dominé depuis toujours par le vieux continent, le monde vinicole connaît une révolution de plus en plus marquée au profit des vins dits du Nouveau Monde. La France, l'Italie, l'Espagne et le Portugal conservent une place de choix puisque près des deux tiers des vins mis en marché par la SAQ proviennent de ces quatre pays.

Mais les goûts évoluent, tout comme les comportements d'achat. Grâce à leur incroyable diversité et à leur énorme potentiel, les vins du Nouveau Monde connaissent une popularité indéniable. Ainsi, les ventes combinées de ce groupe représentent 33 % des achats de vin tranquille, en hausse de 2,35 %. Cette évolution s'explique largement par la progression certaine des produits de l'Argentine au cours des quatre derniers trimestres.

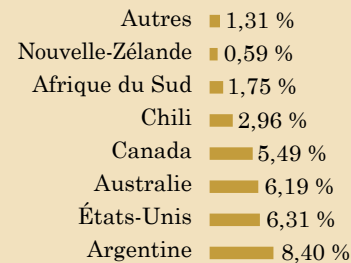
Les États-Unis, l'Australie et le Canada complètent le carré d'as du Nouveau Monde avec respectivement 6,31 %, 6,19 % et 5,49 % des ventes de cette catégorie.

Ancien Monde



67 %

Nouveau Monde



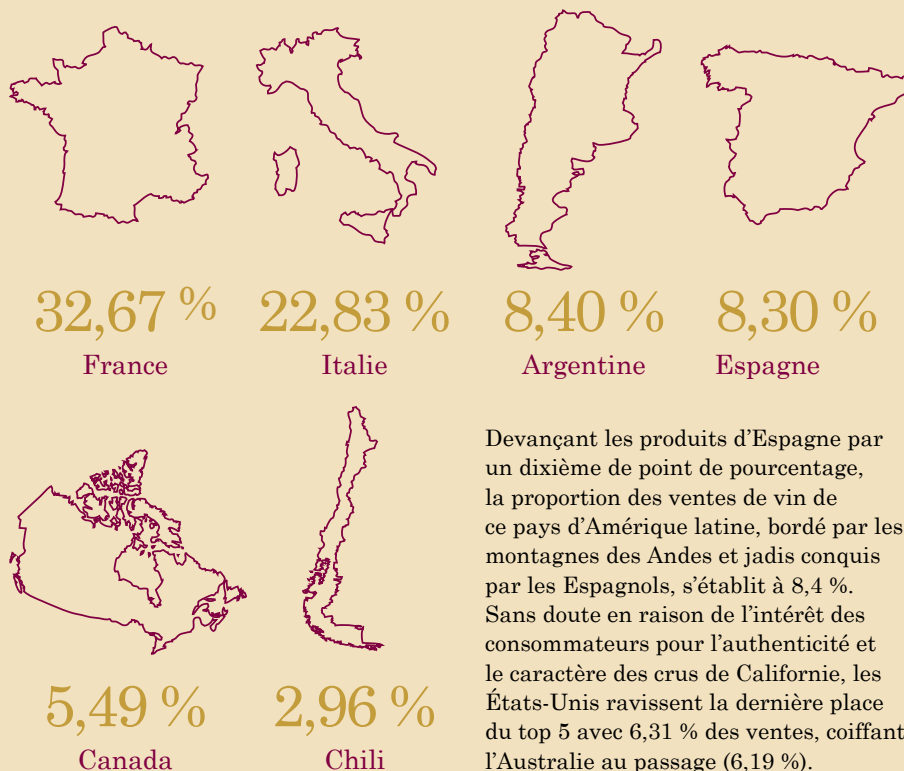
33 %

Amour, fidélité, passion

On peut dire de l'appréciation du vin des Québécois qu'elle se décline en trois sentiments bien distincts : amour, fidélité et passion. Avec plus de 7 bouteilles sur 10 achetées à la SAQ, le vin rouge détient toujours la cote d'amour. Les consommateurs n'en demeurent toutefois pas moins fidèles aux vins blancs, appréciés pour leur délicatesse et la fraîcheur qu'ils procurent au palais. Enfin, on observe depuis quelques années un élan de passion pour le rosé, une boisson estivale qui gagne constamment en popularité et représente aujourd'hui 4,2 % des ventes de vin tranquille.

La douce revanche de l'Argentine

Au classement général des pays producteurs dont les vins sont les plus en demande dans les succursales SAQ, la France domine toujours le tableau avec 32,67 %. Si l'Italie est installée confortablement au deuxième rang, 10 points de pourcentage derrière son voisin français, la réalisation la plus remarquable au cours des 52 dernières semaines est, sans l'ombre d'un doute, l'ascension de l'Argentine au troisième rang des pays producteurs les plus populaires auprès des consommateurs québécois.

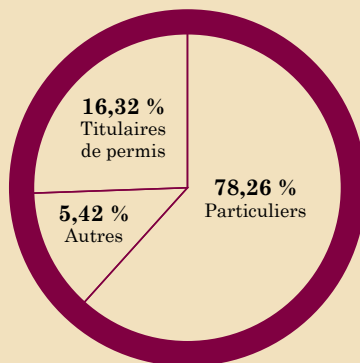


Devançant les produits d'Espagne par un dixième de point de pourcentage, la proportion des ventes de vin de ce pays d'Amérique latine, bordé par les montagnes des Andes et jadis conquis par les Espagnols, s'établit à 8,4 %. Sans doute en raison de l'intérêt des consommateurs pour l'authenticité et le caractère des crus de Californie, les États-Unis ravissent la dernière place du top 5 avec 6,31 % des ventes, coiffant l'Australie au passage (6,19 %).

Plaisirs gastronomiques et découvertes vinicoles entre amis... au resto ou à la maison ?

Outre l'engouement des Québécois pour le divin nectar, la passion pour l'art de la conservation du vin chez soi ainsi que l'intérêt pour les celliers et les caves à vin ne cessent de croître. Simple coïncidence ou véritable tendance qui se dessine, il n'en demeure pas moins qu'en 2007-2008 la proportion des ventes auprès des particuliers a progressé de 1,1 % pour atteindre 78,3 %. Est-ce à dire que, dorénavant, les Québécois préfèrent déguster leur dernière trouvaille dans la quiétude du foyer, en famille ou entre amis ? Est-ce là la confirmation d'un comportement responsable qui s'ancre peu à peu dans nos habitudes de vie ?

La clientèle



Il n'y a pas si longtemps, pourtant, les achats effectués par les milliers de titulaires de permis (établissements détenteurs d'un permis de vente de boissons alcooliques émis par la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec) représentaient près du quart des bouteilles vendues à la SAQ. Depuis 5 ans, cette proportion ne cesse de décliner et se situe maintenant à 16,32 %.

Enfin, outre les ventes aux particuliers et aux titulaires de permis, le troisième segment de clientèle de la SAQ — constitué notamment des missions diplomatiques, pourvoyeurs de navires, compagnies d'aviation et boutiques hors taxes — représente quelque 5 % des ventes.

Les Canadiens devenus amateurs de vin ? Pourquoi pas.

À l'échelle nationale, les Canadiens demeurent de très grands amateurs de bière mais, bien que celle-ci soit de loin la boisson alcoolisée la plus populaire au pays, l'augmentation du volume des ventes de vin a continué de dépasser celle des ventes de bière et de spiritueux. En outre, pour une deuxième année d'affilée, les ventes de vin d'un océan à l'autre ont dépassé celles de spiritueux.

Selon les plus récentes données publiées par Statistique Canada, le Québec se classe deuxième en matière de consommation de vin avec un bilan de 18,7 litres par personne. Les Québécois sont ainsi uniquement devancés par les citoyens du Yukon, qui maintiennent une moyenne de 20,1 litres. Quant à eux, les habitants de la Colombie-Britannique terminent au troisième rang avec 16,4 litres de vin consommés en une année.

Autre constat à souligner, les consommateurs de l'ensemble du Québec, sans doute influencés par le service-conseil de la SAQ, sont de loin ceux qui ont acheté le plus de vin, soit 35 % de tout le vin vendu au Canada.

Finalement, la consommation moyenne de 14 litres de vin par habitant au pays demeure bien en deçà de celle qui a cours en France, où elle s'établit à 64 litres par année, la plus forte consommation au monde.

Saine habitude de consommation, synonyme de plaisir

Utopique, le désir de devenir le meilleur détaillant tout en s'assurant de promouvoir une consommation responsable ? Pas du tout. D'ailleurs, le comportement des Québécois en matière de consommation est exemplaire, voire unique.

Les plus récentes recherches de Statistique Canada et du Comité permanent de lutte contre la toxicomanie nous révèlent que le Québec est la province au pays qui détient le plus haut pourcentage

de consommateurs d'alcool (taux de pénétration de 83 %). Toutefois, la consommation des Québécois, à 8 litres par année d'alcool pur, est quant à elle alignée sur la moyenne canadienne.

Du même souffle, dans leur comportement d'achat de boissons alcoolisées, les Québécois migrent vers la consommation de produits de gamme supérieure, conséquence avouée de l'objectif de la SAQ d'accroître la valeur — et non pas seulement la quantité — des produits qu'elle vend.

Ainsi, le modèle de consommation des Québécois — qui boivent de façon plus fréquente, mais en plus petites quantités à chacune des occasions — demeure le plus responsable au Canada. Cette attitude saine à l'égard de la consommation des boissons alcooliques doit être maintenue et continuer de mener à de belles découvertes et à de fabuleux moments de plaisir.

Consommation canadienne par personnes de 15 ans et plus⁽¹⁾

Exercice 2005-2006	Vins		Bières		Spiritueux		Total (en litres d'alcool absolu)		Montant (en dollars)	
	(en litres)	Rang	(en litres)	Rang	(en litres)	Rang		Rang		Rang
Territoire du Yukon	20,1	1	138,9	1	13,9	1	12,7	1	1 092,0	1
Alberta	14,9	4	92,6	4	8,4	9	9,2	2	655,9	7
Terre-Neuve-et-Labrador	5,7	12	94,1	2	10,4	3	8,4	3	734,5	3
Colombie-Britannique	16,4	3	76,4	11	9,3	6	8,2	4	694,0	5
Québec	18,7	2	93,8	3	4,0	12	8,0	5	699,1	4
Nouvelle-Écosse	9,5	6	82,9	5	10,0	5	7,9	6	675,2	6
Territoires du Nord-Ouest*	6,7	10	78,0	10	11,7	2	7,9	6	882,8	2
Île-du-Prince-Édouard	8,4	9	80,3	7	10,2	4	7,8	8	600,5	9
Ontario	12,8	5	79,0	8	8,4	9	7,7	9	621,4	8
Manitoba	8,7	8	78,7	9	9,1	8	7,6	10	552,0	11
Saskatchewan	6,5	11	75,5	12	9,3	6	7,1	11	538,9	12
Nouveau-Brunswick	9,1	7	81,2	6	7,0	11	7,0	12	584,2	10
Canada	14,2		83,9		7,6		8,0		651,5	

* Ces données incluent le Nunavut.

Consommation québécoise par personnes de 15 ans et plus⁽¹⁾

Exercices 2002 à 2006	2002	2003	2004	2005 ⁽²⁾	2006
Vins					
en litres	16,9	17,4	18,0	17,6	18,7
en dollars	196,6	215,5	230,8	229,3	251,1
Bières					
en litres	95,0	93,9	93,6	92,2	93,8
en dollars	339,6	368,7	369,4	362,8	365,1
Spiritueux					
en litres	3,6	4,1	4,0	3,6	4,0
en dollars	76,2	80,8	81,8	73,9	82,8
Total⁽³⁾					
en litres	115,5	115,4	115,6	113,4	116,5
en dollars	612,4	665,0	682,0	666,0	699,0

⁽¹⁾ Source : Statistique Canada

⁽²⁾ Exercice perturbé par un conflit de travail à la SAQ.

⁽³⁾ Les données du total peuvent ne pas correspondre en raison de l'arrondissement des chiffres.

Des marchands florissants



Reddition de comptes

La SAQ est une société d'État dont le mandat est de faire le commerce des boissons alcooliques, ce qui consiste à importer, à entreposer, à distribuer, à mettre en marché et à vendre plusieurs milliers de produits. Son mot d'ordre est d'être au cœur du quotidien des Québécois et sa mission est de bien servir la population de toutes les régions du Québec en offrant une grande variété de boissons alcooliques de qualité.

La transparence publique à l'égard des plans d'affaires et des résultats des organismes et entreprises du gouvernement conduit la SAQ à décrire ses projets pour le prochain exercice. La section *Reddition de comptes* montre à cet égard ses prévisions et ses réalisations financières sur un horizon de cinq ans.

Résultats d'exploitation

Exercices terminés le dernier samedi du mois de mars
(en millions de dollars)

	2009	2008		2007 ⁽¹⁾		2006		2005 ⁽²⁾	
	Prévisions	Réel	Prévisions	Réel	Prévisions	Réel	Prévisions	Réel	Prévisions
Ventes nettes	2 370,8	2 293,9	2 241,8	2 173,8	2 142,0	2 013,6	2 047,3	1 805,3	1 950,4
Bénéfice brut	1 274,6	1 239,1	1 216,7	1 180,8	1 180,7	1 114,2	1 133,8	995,5	1 077,8
Charges d'exploitation nettes ⁽³⁾	477,5	478,2	471,7	472,8	478,5	457,3	476,7	449,7	476,8
Bénéfice net	797,1	760,9	745,0	708,0	702,2	656,9	657,1	545,8	601,0

⁽¹⁾ Exercice financier de 53 semaines.

⁽²⁾ Exercice perturbé par un conflit de travail.

⁽³⁾ Après déduction des autres produits et des autres revenus.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée au cours de l'exercice.

Investissements en immobilisations

Exercices terminés le dernier samedi du mois de mars
(en milliers de dollars)

	2009	2008	2007 ⁽¹⁾	2006	2005 ⁽²⁾
	Prévisions	Réel	Réel	Réel	Réel
Projets immobiliers – Centres de distribution et centres administratifs	6 955,0	8 239,5	8 662,7	6 340,4	10 007,7
Aménagement du réseau des succursales	12 552,4	5 058,1	4 051,5	3 710,3	7 271,1
Développement des systèmes informationnels	18 987,9	5 863,5	3 946,4	11 972,5	10 581,4
Matériel roulant et équipement mobile	4 240,0	1 204,0	1 300,1	1 025,1	2 776,6
Équipement spécifique	1 938,6	720,0	1 012,9	1 814,7	1 546,2
Total	44 673,9	21 085,1	18 973,6	24 863,0	32 183,0

⁽¹⁾ Exercice financier de 53 semaines.

⁽²⁾ Exercice perturbé par un conflit de travail.

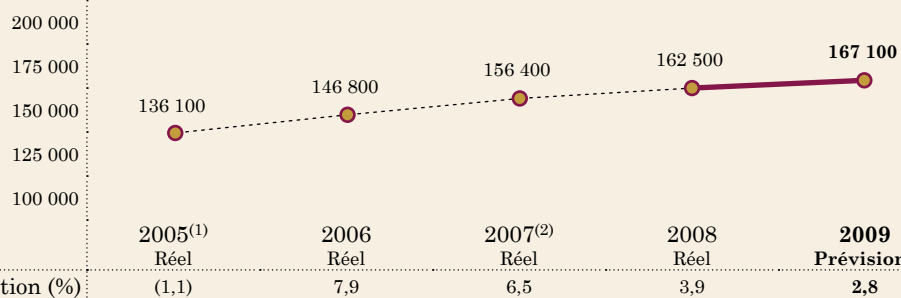
Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée au cours de l'exercice.

Données commerciales

Les quatre tableaux suivants présentent certains indicateurs de gestion sur un horizon de cinq ans.

Croissance des ventes en volume

Ventes en volume (en milliers de litres)

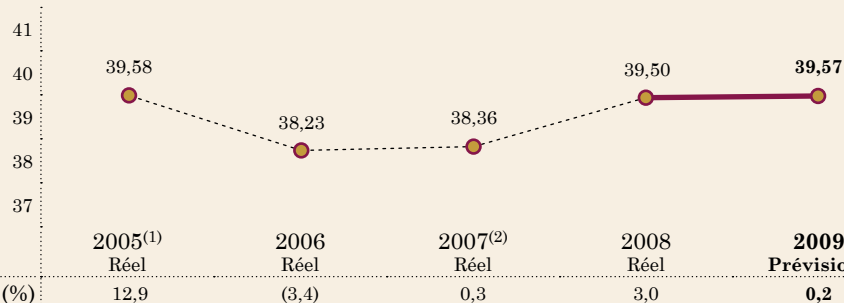


Variation (%)

Année	Variation (%)
2005 ⁽¹⁾	(1,1)
2006	7,9
2007 ⁽²⁾	6,5
2008	3,9
2009	2,8

Croissance de l'achat moyen en succursale⁽³⁾

Achat moyen en succursale (en dollars)



Variation (%)

Année	Variation (%)
2005 ⁽¹⁾	12,9
2006	(3,4)
2007 ⁽²⁾	0,3
2008	3,0
2009	0,2

⁽¹⁾ Exercice perturbé par un conflit de travail.

⁽²⁾ Exercice financier de 53 semaines.

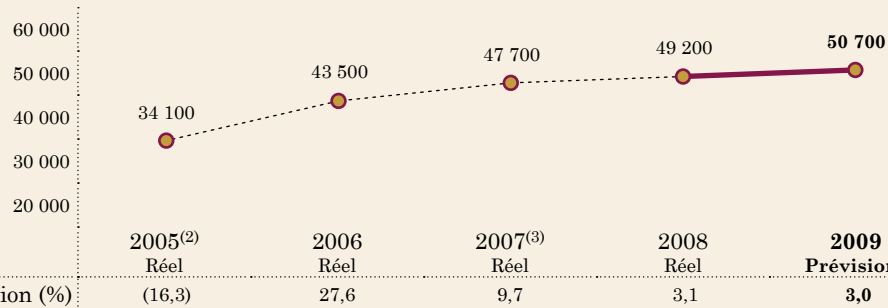
⁽³⁾ Déboursé moyen par les consommateurs seulement (incluant les taxes à la consommation).

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée au cours de l'exercice.

Données commerciales

Croissance de l'achalandage en succursale⁽¹⁾

Nombre de transactions
(en milliers de transactions)

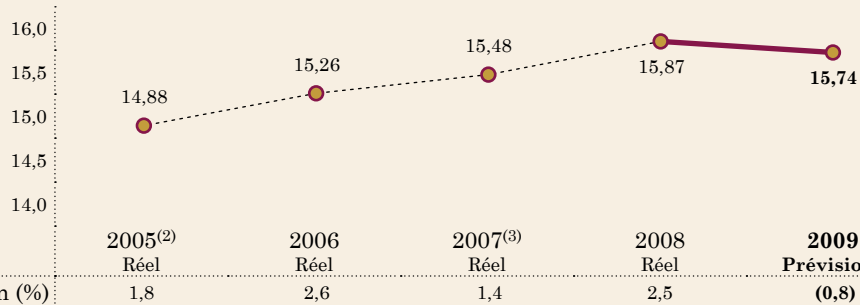


Variation (%)

Année	Variation (%)
2005 ⁽²⁾ Réel	(16,3)
2006 Réel	27,6
2007 ⁽³⁾ Réel	9,7
2008 Réel	3,1
2009 Prévisions	3,0

Prix de vente moyen au litre⁽⁴⁾

Prix de vente moyen au litre
(en dollars)



Variation (%)

Année	Variation (%)
2005 ⁽²⁾ Réel	1,8
2006 Réel	2,6
2007 ⁽³⁾ Réel	1,4
2008 Réel	2,5
2009 Prévisions	(0,8)

⁽¹⁾ Achalandage des consommateurs seulement.

⁽²⁾ Exercice perturbé par un conflit de travail.

⁽³⁾ Exercice financier de 53 semaines.

⁽⁴⁾ Prix de vente net dans le réseau des succursales et des centres spécialisés.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée au cours de l'exercice.

Revue financière

L'analyse par la direction passe en revue l'exploitation de la Société des alcools du Québec (SAQ) pour l'exercice terminé le 29 mars 2008 ainsi que sa situation financière à cette date. Elle doit être lue conjointement avec les états financiers consolidés et les notes complémentaires présentés ci-après. Certaines données financières et d'exploitation ont été reclassées en fonction de la présentation de l'exercice courant. Les renseignements contenus dans la présente analyse tiennent compte de tout événement important survenu jusqu'au 16 mai 2008.

Résultats en bref

Évoluant dans un contexte de stabilité économique, la SAQ a dégagé un bénéfice net consolidé de 760,9 millions de dollars pour son exercice terminé le 29 mars 2008, une progression remarquable de près de 53 millions de dollars ou 7,5 % par rapport à l'exercice précédent. Il s'agit du douzième exercice financier consécutif au cours duquel la SAQ a réussi à accroître son bénéfice net, si on exclut l'exercice 2004-2005, qui fut perturbé, rappelons-le, par un conflit de travail. Aussi, l'entreprise a clôturé son dernier exercice avec des ventes nettes consolidées de près de 2,3 milliards de dollars. Les revenus gouvernementaux tirés de son exploitation, sous forme de droits, de taxes à la consommation et de dividende ont atteint près de 1,5 milliard de dollars. Au terme de l'exercice, l'actionnaire de la SAQ, le ministre des Finances du Québec, a déclaré un dividende de 762 millions de dollars.

États financiers consolidés

Les états financiers consolidés au 29 mars 2008 et au 31 mars 2007 comprennent les comptes de la SAQ et la quote-part des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges de Société d'investissement M.-S., S.E.C., une coentreprise dans laquelle la SAQ détient une participation de 50 %. Cette quote-part est comptabilisée selon la méthode de la consolidation proportionnelle. Les états financiers consolidés au 31 mars 2007 comprennent également la quote-part des produits et des charges de Maison des Futailles, S.E.C., une coentreprise dans laquelle la SAQ détenait une participation de 50 % jusqu'au 26 août 2006, date à laquelle elle en a disposé. Cette participation était comptabilisée également selon la méthode de la consolidation proportionnelle. Pour l'exercice financier 2007-2008, la quote-part de la SAQ provenant des pertes d'exploitation de la coentreprise est de 0,1 million de dollars (0,7 million de dollars en 2006-2007 pour les 2 coentreprises).

Afin de faciliter son analyse, précisons au lecteur que les exercices terminés le 29 mars 2008 et le 31 mars 2007 comprennent respectivement 52 et 53 semaines d'exploitation.

Ventes nettes

Les ventes nettes consolidées tirées de l'ensemble des réseaux de vente et de distribution de la SAQ pour l'exercice financier 2007-2008 se sont élevées à 2,294 milliards de dollars, une augmentation de 120 millions de dollars ou 5,5 %. Les ventes en volume correspondantes se sont établies à 162,5 millions de litres, comparativement à 156,4 millions de litres pour l'exercice précédent, en hausse de 3,9 %.

Par réseaux de vente

Le réseau des succursales et des centres spécialisés a affiché des ventes nettes de 2,03 milliards de dollars, une hausse de 116 millions de dollars ou 6,1 % par rapport à l'exercice précédent. Soulignons que le taux de croissance du secteur de la vente au détail au Québec a été de 4,5 % ⁽¹⁾ durant cette période. Les ventes en volume sont passées de 123,6 millions de litres à 127,9 millions de litres, une augmentation de 3,5 %. Un rapport qualité-prix amélioré pour plusieurs produits importés, en raison notamment d'une fluctuation favorable des devises, des campagnes promotionnelles bien ciblées et soutenues par des offres de rabais intéressantes ainsi qu'une prestation de service de qualité sont autant de facteurs expliquant ces succès.

L'achat moyen en succursale par les consommateurs s'est établi à 39,50 \$ durant l'exercice 2007-2008, en regard de 38,36 \$ pour l'exercice précédent. Globalement, le prix de vente net moyen au litre dans le réseau SAQ a augmenté de 2,5 %, atteignant 15,87 \$, comparativement à 15,48 \$ pour l'année dernière. Ces données illustrent bien la tendance des consommateurs à se procurer davantage de produits de plus grande valeur.

Quant aux ventes nettes réalisées auprès du réseau des grossistes-épiciers, elles ont légèrement augmenté de 1,5 % par rapport à l'exercice précédent, s'établissant à 264,4 millions de dollars. Les ventes en volume ont par ailleurs progressé de 5,5 %, se chiffrant à 34,6 millions de litres.

⁽¹⁾ Source : Statistique Canada

Au cours des cinq derniers exercices, les ventes nettes du réseau des succursales et des centres spécialisés ont connu une progression de 36,4 % comparativement à 13,8 % pour celles effectuées au réseau des grossistes-épiciers.

Par catégories de produits

Les ventes nettes de la majorité des catégories de produits ont enregistré des hausses au cours de l'exercice 2007-2008. La catégorie des vins, avec des ventes nettes de près de 1,702 milliard de dollars, a présenté une croissance exceptionnelle de près de 100 millions de dollars ou 6,2 % par rapport à l'exercice précédent. Cette catégorie très diversifiée a donc accaparé 83 % de la croissance globale des ventes nettes consolidées du dernier exercice. Les ventes en volume correspondantes de la catégorie ont progressé, quant à elles, de 4,7 % pour atteindre 131,9 millions de litres en 2007-2008.

Quant aux ventes nettes des spiritueux, commercialisés uniquement dans le réseau des succursales et des centres spécialisés, elles ont poursuivi sur leur lancée pour s'établir à 512,7 millions de dollars, en hausse de 20,3 millions de dollars ou 4,1 % par rapport à 2006-2007. Les ventes en volume de cette catégorie de produits ont augmenté de 2,1 %, à 19,4 millions de litres.

Enfin, les ventes nettes de la catégorie des bières importées et artisanales, cidres et boissons panachées sont demeurées stables en 2007-2008, à 79,7 millions de dollars. Les ventes en volume correspondantes ont légèrement décliné, passant de 11,4 millions de litres à 11,2 millions de litres. Soulignons que les ventes de cette catégorie de produits n'ont pas progressé au cours des cinq dernières années. En fait, les ventes nettes et les volumes de vente correspondants du dernier exercice se sont avérés légèrement inférieurs à ceux qui furent enregistrés en 2002-2003. Ces résultats expliquent bien le déplacement graduel de la demande vers la catégorie des vins, dont la part de marché augmente sans cesse, mais aussi vers les bières importées qui sont vendues, à titre d'intermédiaire, aux brasseurs et aux distributeurs de bière, qui les commercialisent dans le réseau de l'alimentation.

Coût des produits vendus et marge brute

Les principales composantes du coût des produits vendus sont les prix fournisseurs, les frais de transport maritime et routier engagés pour acheminer les produits vers les entrepôts de la SAQ ainsi que les droits fédéraux afférents. En 2007-2008, le coût des produits vendus s'est élevé à 1,055 milliard de dollars comparativement à 993 millions de dollars en 2006-2007. Pour son dernier exercice, la SAQ a dégagé un bénéfice brut de 1,239 milliard de dollars en regard de 1,181 milliard de dollars pour l'exercice 2006-2007, soit une augmentation de 58 millions de dollars. La marge brute s'est établie à 54,0 % en 2007-2008 contre 54,3 % pour l'exercice précédent.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation nettes consolidées représentent les frais de vente et mise en marché, de distribution et d'administration, ainsi que les charges de financement et d'amortissements, desquels sont soustraits les autres produits et les autres revenus. Établies ainsi, les charges d'exploitation nettes consolidées ont totalisé 478,2 millions de dollars, contre 472,8 millions de dollars pour l'exercice précédent, soit une faible augmentation de 5,4 millions de dollars ou 1,1 %. Soulignons que l'indice global des prix à la consommation a progressé de 1,2 % ⁽¹⁾ durant cette période.

Exprimées en fonction des ventes nettes consolidées, les charges d'exploitation nettes consolidées ont présenté un taux de 20,8 % pour l'exercice 2007-2008, comparativement à 21,7 % pour l'exercice précédent. Il s'agit du taux le moins élevé des neuf derniers exercices.

La rémunération et les avantages sociaux afférents ont connu une hausse de 8,5 millions de dollars ou 2,8 %, totalisant 316,9 millions de dollars. Cette variation s'explique, d'une part, par l'emploi de ressources additionnelles en succursales afin d'assurer le maintien d'un service de qualité et ce, dans un contexte d'achalandage en croissance, et, d'autre part, par les augmentations de salaire consenties au personnel. La rémunération et les avantages sociaux ont constitué plus de 66 % des charges d'exploitation nettes consolidées du dernier exercice.

En ce qui concerne les charges d'occupation d'immeuble, incluant les charges d'amortissements, qui constituent la deuxième catégorie de charges d'exploitation en importance, elles ont progressé de 1,1 million de dollars ou 1,5 %, à 73,6 millions de dollars. Cette stabilité découle des nombreuses initiatives mises de l'avant au cours des dernières années afin d'optimiser l'utilisation des surfaces des magasins, des centres de distribution et des bureaux administratifs de l'entreprise.

La faible augmentation des dépenses globales de fonctionnement témoigne de l'efficacité des nouvelles mesures d'optimisation qui ont permis de contenir la croissance annuelle des charges d'exploitation à moins de 4 % en moyenne au cours des 5 derniers exercices, alors que les ventes nettes et le bénéfice net progressaient durant cette période au rythme annuel de 5,9 % et de 7,1 % respectivement.

⁽¹⁾ Source : Statistique Canada

Revue financière

Rémunération et avantages sociaux

(en millions de dollars)

	2008	2007
Rémunération		
Salaires	250,1	243,2
Heures supplémentaires	6,1	5,5
Autres frais ressources humaines	11,4	9,8
	267,6	258,5
Avantages sociaux	49,3	49,9
	316,9	308,4

Bénéfice net

En conséquence des éléments d'exploitation décrits précédemment, le bénéfice net de la SAQ est passé de 708 millions de dollars à 760,9 millions de dollars, une hausse de 52,9 millions de dollars ou 7,5 %. Exprimé en pourcentage des ventes nettes consolidées, le bénéfice net consolidé a affiché un taux de 33,2 %, comparativement à 32,6 % pour l'exercice 2006-2007. À ce chapitre, il s'agit du meilleur rendement d'exploitation des huit derniers exercices.

Revenus gouvernementaux

Les revenus gouvernementaux sont constitués du bénéfice net de la SAQ, auquel s'ajoutent les remises des diverses taxes à la consommation ainsi que celles des droits de douane et d'accise. Pour l'exercice 2007-2008, ces revenus, tirés de l'exploitation de la SAQ, ont atteint un nouveau sommet de 1,476 milliard de dollars comparativement à 1,397 milliard de dollars en 2006-2007, soit une augmentation appréciable de 79 millions de dollars ou 5,7 %.

Les revenus du gouvernement du Québec tirés de l'exploitation ont augmenté de 66 millions de dollars ou 6,2 %, pour totaliser 1,136 milliard de dollars. Une hausse du dividende déclaré ainsi qu'une perception plus importante des taxes à la consommation attribuable à la croissance substantielle des ventes expliquent cette variation favorable. Par ailleurs, les sommes remises au gouvernement fédéral se sont chiffrées à 339,5 millions de dollars, une hausse de 12,6 millions de dollars qui est essentiellement due à des remises plus élevées de droits de douane et d'accise, lesquelles découlent des volumes d'approvisionnement et de distribution.

Au cours de la dernière décennie, les activités commerciales de la SAQ ont généré des recettes fiscales de près de 11,4 milliards de dollars aux deux paliers gouvernementaux. Les recettes fiscales du dernier exercice affichent un taux de croissance de 96 % lorsque comparées à celles de l'exercice 1997-1998.

Revenus gouvernementaux tirés de l'exploitation

(en millions de dollars)

	2008	2007
Gouvernement du Québec		
Dividende déclaré	762,0	709,0
Taxe de vente provinciale	208,1	199,2
Taxe spécifique	123,2	117,2
Taxe spécifique des titulaires de permis	43,0	44,4
	1 136,3	1 069,8
Gouvernement du Canada		
Droits d'accise et de douane	187,2	170,6
Taxe sur les produits et services	152,3	156,3
	339,5	326,9
Montant total versé par la SAQ	1 475,8	1 396,7

Investissements en immobilisations

Au cours de l'exercice 2007-2008, la SAQ a investi 21,1 millions de dollars en immobilisations. Plus de 13 millions de dollars ont été consacrés à l'amélioration de ses établissements commerciaux et administratifs, en les dotant d'aménagements plus modernes et plus fonctionnels. Une somme de près de 6 millions de dollars a été injectée dans la conception et le développement de nouveaux systèmes informationnels de gestion. Les autres investissements comprennent le remplacement et l'amélioration du matériel roulant et d'équipement spécifique. Tous les investissements en immobilisations ont été financés au moyen de fonds autogénérés.

Situation financière

Au 29 mars 2008, l'actif total de la SAQ se chiffrait à 592,5 millions de dollars comparativement à 573 millions de dollars en 2006-2007. Cette variation s'explique principalement par un investissement dans les stocks qui fut partiellement compensé par une baisse de la valeur comptable des immobilisations, en raison de charges d'amortissements supérieures aux acquisitions de l'exercice. À la fin de l'exercice, la composition de l'actif n'avait guère changé alors que les valeurs comptables des stocks et des immobilisations montraient des pondérations au bilan comparables à celles qui prévalaient à la fin de l'exercice précédent. Le fonds de roulement présentait au 29 mars 2008 un ratio amélioré par rapport à celui de la fin de l'exercice précédent (0,72 contre 0,66 au 31 mars 2007).

Revue financière

D'autre part, certains postes du passif à court terme ont connu des fluctuations importantes. Ainsi, l'augmentation des comptes fournisseurs et autres charges à payer de 46,4 millions de dollars est due en partie à l'accroissement des stocks alors que la hausse du bénéfice net explique l'augmentation de 20 millions de dollars du dividende à payer. Les flux de trésorerie générés au cours des 2 derniers trimestres de l'exercice auront contribué à réduire de manière importante l'endettement à court terme alors que le solde d'emprunt affiché au 29 mars 2008 était inférieur de 46,5 millions de dollars à celui qui avait cours à la fin de l'exercice précédent.

Par ailleurs, les modifications comptables relatives à l'évaluation du passif au titre des crédits de congés de maladie cumulés, d'une part, et à la comptabilisation des obligations découlant des régimes d'avantages sociaux, d'autre part, ont eu pour effet d'augmenter les bénéfices non répartis de 6,1 millions de dollars à la fin de l'exercice 2007-2008 (7,6 millions de dollars à la fin de l'exercice 2006-2007).

Enfin, soulignons que l'entreprise a présenté des ratios de gestion satisfaisants à l'égard du recouvrement de ses comptes clients, de la rotation de ses stocks et du règlement de ses comptes fournisseurs. En raison de l'importance de ses fonds autogénérés, de la stabilité de son fonds de roulement et d'un niveau d'endettement à long terme peu élevé, la SAQ a présenté, tout au long de son dernier exercice, une solide position financière.

Flux de trésorerie

Les activités de la SAQ ont généré des liquidités nettes de près de 6 millions de dollars en 2007-2008 alors que, inversement des liquidités nettes de 10,3 millions de dollars avaient été absorbées durant l'exercice précédent.

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation ont connu une augmentation importante de 47,5 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent pour s'établir à 816,5 millions de dollars. Cette variation trouve principalement son explication dans la croissance du bénéfice net et dans la variation des postes hors-caisse du fonds de roulement.

Les activités d'investissement ont donné lieu à des sorties de fonds de 20,9 millions de dollars en 2007-2008 contre des entrées de fonds de 4,6 millions de dollars au cours de l'exercice précédent. La disposition de la participation détenue par la SAQ dans Maison des Futailles, S.E.C., en 2006-2007, pour un produit net de 23,5 millions de dollars, explique essentiellement cette variation.

Par ailleurs, les activités de financement ont requis des liquidités de 789,6 millions de dollars au cours du dernier exercice, en comparaison de 783,9 millions de dollars pour l'exercice précédent. Le remboursement des emprunts bancaires, moindre de 60,4 millions de dollars, conjugué à l'augmentation de 68 millions de dollars du dividende versé au cours de l'exercice ont provoqué cette variation.

Au 29 mars 2008, le bilan de la SAQ présentait des liquidités de 28,2 millions de dollars, comparativement à 22,2 millions de dollars à la fin de l'exercice précédent.

Financement des activités

En raison des avances sur dividende qui sont versées périodiquement au ministre des Finances du Québec, son unique actionnaire, la SAQ doit recourir à des sources externes pour assurer le financement de ses activités. À cet égard, l'entreprise est autorisée par le gouvernement du Québec et par son conseil d'administration à effectuer des emprunts à terme jusqu'à concurrence d'un montant total non remboursé de 400 millions de dollars.

Au cours du dernier exercice, le solde moyen d'emprunt à terme s'est élevé à 87,1 millions de dollars, comparativement à 168,3 millions de dollars durant l'exercice 2006-2007. À la fin de l'exercice, le bilan montrait un solde d'emprunt à terme de 43 millions de dollars, comparativement à 89,5 millions de dollars au 31 mars 2007.

Le financement des activités de l'entreprise sur le marché monétaire a entraîné des frais financiers de 4 millions de dollars, soit une baisse de 3,2 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. La diminution du solde moyen d'emprunt de plus de 80 millions de dollars explique essentiellement cet écart favorable.

Modifications comptables

Nouvelles normes comptables

La SAQ a adopté de nouvelles normes comptables au début de l'exercice 2007-2008, tel qu'indiqué à la note 4 de ses états financiers consolidés. L'adoption des normes relatives aux modifications comptables, au résultat étendu, aux capitaux propres et aux instruments financiers, conformément aux dispositions transitoires applicables, n'a eu aucune incidence quant à la mesure des différents postes aux états financiers consolidés de l'entreprise. Leur adoption a cependant entraîné la divulgation d'informations supplémentaires aux états financiers consolidés.

Revue financière

Ventes nettes aux brasseurs et aux distributeurs de bière

Au cours du dernier exercice, la SAQ a comptabilisé les ventes aux brasseurs et aux distributeurs de bière sur la base du montant net, compte tenu qu'elle effectue ces transactions à titre d'intermédiaire. Auparavant, ces ventes étaient présentées au montant brut. Conséquemment, les ventes nettes présentées à l'état des résultats et du résultat étendu consolidés ne comprennent pas les ventes effectuées à ces partenaires d'affaires. Cette modification comptable n'a eu aucune incidence sur les résultats d'exploitation puisque ces transactions ne génèrent aucun bénéfice brut.

Retraitements comptables

La SAQ a retraité de façon rétrospective certains postes de son bilan consolidé relativement à l'évaluation du passif au titre des crédits de congés de maladie cumulés, d'une part, et à la comptabilisation des obligations découlant des régimes d'avantages sociaux, d'autre part. Ces modifications comptables ont eu pour effet de diminuer le bénéfice net de l'exercice 2007-2008 de 1,5 million de dollars (2,1 millions de dollars en 2006-2007). Les retraitements comptables rétrospectifs sont expliqués à la note 4 des états financiers consolidés.

Risques et incertitudes

Dans le cours normal de son exploitation, la SAQ est exposée à divers risques qui peuvent influencer sur sa rentabilité. Outre les risques financiers décrits à la note 20 de ses états financiers consolidés, l'entreprise fait face à un risque de marché qui est lié aux conditions économiques prévalant sur son territoire. Une baisse de l'activité économique au Québec pourrait avoir une incidence défavorable sur l'évolution de la consommation des produits commercialisés par la SAQ et, par conséquent, sur son rendement d'exploitation. En effet, la demande relative aux boissons alcooliques et la profitabilité qui en découle sont tributaires, entre autres, de la croissance du revenu disponible des consommateurs.

L'évolution des besoins de ses clientèles est également une préoccupation constante pour la SAQ. À cet égard, l'entreprise a élaboré une stratégie axée sur l'approche-client qui vise à segmenter les différentes clientèles afin de mieux les connaître et de mieux répondre à leurs besoins. De plus, les diverses bannières d'exploitation misent sur une grande variété de produits de qualité et mettent l'accent sur le service à la clientèle. Une offre de produits constamment renouvelée, une mise en marché bien adaptée et un environnement facilitant les expériences d'achat sont autant de facteurs qui atténuent l'incidence du risque de marché auquel la SAQ est exposée.

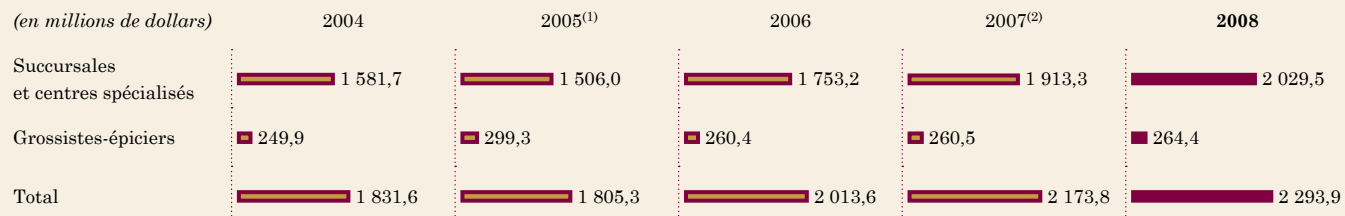
La SAQ fait face actuellement à des réclamations et poursuites, principalement en dommages-intérêts, qui totalisaient près de 13,6 millions de dollars à la fin de l'exercice 2007-2008. La direction de la SAQ conteste ces poursuites judiciaires et s'oppose donc à donner suite aux réclamations qui en découlent. Aucune provision n'est comptabilisée dans les livres de l'entreprise relativement à ces éventualités car, selon la direction, aucun règlement pouvant résulter de celles-ci n'aurait un effet important sur les états financiers consolidés de la SAQ. D'autre part, si l'entreprise devait rembourser quelque montant que ce soit dans le cadre de ces poursuites, ce montant serait alors imputé aux résultats de l'exercice au cours duquel il deviendrait redevable.

Perspectives

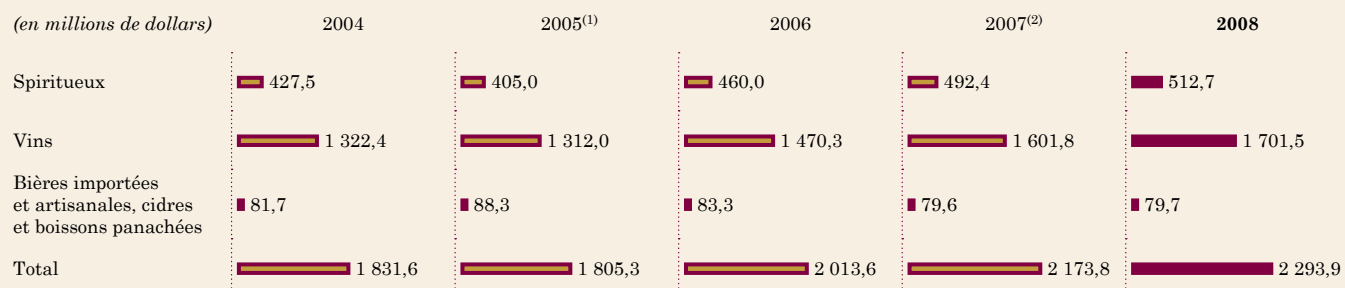
La solide performance de la SAQ en 2007-2008 atteste la rigueur de sa gestion et la mobilisation de son personnel autour de ses plans d'affaires. Au cours du prochain exercice, les efforts de l'entreprise continueront de porter sur l'optimisation de ses processus d'affaires commerciaux et administratifs, l'amélioration de sa performance financière et la satisfaction de ses diverses clientèles, qui trouve son essence à travers des expériences d'achat diversifiées en succursale. La SAQ mettra aussi de l'avant diverses initiatives prévues à son plan stratégique qui visent à lui assurer une réputation d'excellence en matière de gestion des ressources humaines et à accroître sa valeur sociétale. Pour l'exercice 2008-2009, l'entreprise prévoit dégager un bénéfice net de 797 millions de dollars.

Revue financière

Ventes nettes par réseaux de vente



Ventes nettes par catégories de produits



⁽¹⁾ Exercice perturbé par un conflit de travail.

⁽²⁾ Exercice financier de 53 semaines.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée au cours de l'exercice.

Revue financière

Résultats d'exploitation

(en millions de dollars)	2004	2005 ⁽¹⁾	2006	2007 ⁽²⁾	2008
Ventes nettes	1 831,6	1 805,3	2 013,6	2 173,8	2 293,9
Coût des produits vendus	814,7	809,8	899,4	993,0	1 054,8
Bénéfice net	570,8	545,8	656,9	708,0	760,9
Charges d'exploitation nettes ⁽³⁾	446,1	449,7	457,3	472,8	478,2

Revenus gouvernementaux tirés de l'exploitation

(en millions de dollars)	2004	2005 ⁽¹⁾	2006	2007 ⁽²⁾	2008
Dividende déclaré	570,0	545,0	657,0	709,0	762,0
Taxes et droits versés aux gouvernements	622,2	598,2	647,7	687,7	713,8
Total	1 192,2	1 143,2	1 304,7	1 396,7	1 475,8

Composition de l'actif

(en millions de dollars)	2004	2005 ⁽¹⁾	2006	2007 ⁽²⁾	2008
Stocks	290,9	250,0	265,2	238,0	277,2
Immobilisations	313,7	295,4	272,4	240,2	214,4
Autres postes de l'actif	138,0	137,4	121,2	94,8	100,9
Total	742,6	682,8	658,8	573,0	592,5

⁽¹⁾ Exercice perturbé par un conflit de travail.

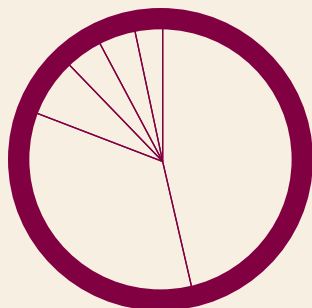
⁽²⁾ Exercice financier de 53 semaines.

⁽³⁾ Après déduction des autres produits et des autres revenus.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée au cours de l'exercice.

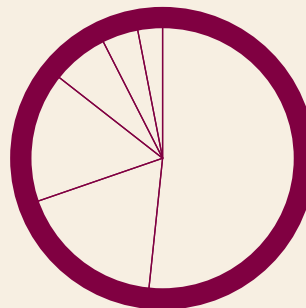
Revue financière

Répartition du prix de vente

Vin importé
Format 750 ml

Prix de vente au détail :
15,30 \$ la bouteille
 (en pourcentages et en dollars)
 29 mars 2008

46,6 % Majoration **7,13 \$**
34,4 % Prix du fournisseur en dollars
 canadiens incluant le transport **5,26 \$**
7,0 % Taxe de vente provinciale **1,07 \$**
4,4 % Taxe fédérale sur les produits
 et services **0,68 \$**
4,4 % Taxes spécifiques versées au
 gouvernement du Québec **0,67 \$**
3,2 % Droit de douane versé au
 gouvernement du Canada **0,49 \$**

Spiritueux local
Format 750 ml

Prix de vente au détail :
22,25 \$ la bouteille
 (en pourcentages et en dollars)
 29 mars 2008

51,7 % Majoration **11,50 \$**
18,1 % Prix du fournisseur en dollars
 canadiens incluant le transport **4,03 \$**
15,8 % Droits d'accise versés au gouvernement
 du Canada **3,51 \$**
7,0 % Taxe de vente provinciale **1,55 \$**
4,4 % Taxe fédérale sur les produits
 et services **0,99 \$**
3,0 % Taxes spécifiques versées au
 gouvernement du Québec **0,67 \$**

⁽¹⁾ La majoration permet d'assumer les frais de vente et mise en marché, de distribution et d'administration et assure le versement d'un dividende important au ministre des Finances.

Rapport de la direction

Les états financiers consolidés qui suivent ont été dressés par la direction de la Société des alcools du Québec (la Société) et approuvés par son conseil d'administration. La direction est responsable des données et des affirmations contenues dans ces états financiers consolidés et dans les autres sections du rapport annuel. Les états financiers consolidés ont été préparés selon les conventions et les procédés établis par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, et reflètent les meilleurs jugements et estimations de la direction, basés sur l'information actuellement disponible.

Dans le cadre de ses responsabilités, la direction de la Société maintient un système de contrôle interne conçu pour fournir une assurance raisonnable que les biens de l'entreprise sont convenablement protégés, que les transactions sont effectuées conformément à son autorisation et, enfin, que les registres comptables constituent une base fiable pour l'établissement d'états financiers exacts et ponctuels. De plus, le Service de la vérification interne passe en revue régulièrement les procédés comptables et les systèmes de gestion. Ses constatations et ses recommandations sont transmises à la direction, qui agit en conséquence. La direction reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires de la Société conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration de la Société a la responsabilité de s'assurer que la direction remplit ses obligations relatives à la préparation d'états financiers et au contrôle financier de l'exploitation. Le conseil d'administration s'acquitte de cette tâche au moyen de son comité de vérification, qui se compose uniquement d'administrateurs indépendants. Ce comité révisé périodiquement les états financiers consolidés et étudie également les rapports portant sur les conventions et les méthodes comptables ainsi que sur les systèmes de contrôle interne. Les vérificateurs externes peuvent, sans restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément concernant leur vérification.

Les états financiers consolidés ont été vérifiés par le Vérificateur général du Québec et par le cabinet Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., comptables agréés, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Leur responsabilité consiste à exprimer une opinion professionnelle sur la fidélité des états financiers. Le rapport des vérificateurs, qui figure ci-contre, précise la nature et l'étendue de leur vérification et présente leur opinion à l'égard de ces états financiers.

De l'avis de la direction, ces états financiers tiennent compte, dans les limites raisonnables, de tous les éléments importants et des données disponibles au 16 mai 2008.



Philippe Duval
Président-directeur général par intérim



Richard Genest
Vice-président et chef de la direction financière

Rapport des vérificateurs

Au ministre des Finances,

Nous avons vérifié le bilan consolidé de la Société des alcools du Québec au 29 mars 2008 et les états consolidés des résultats et résultat étendu, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

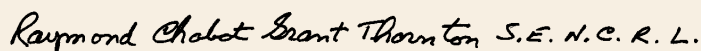
À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 29 mars 2008, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis, à l'exception des changements apportés aux conventions comptables relatives aux instruments financiers, lesquels sont expliqués à la note 4, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,



Renaud Lachance, CA

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.



Montréal, le 16 mai 2008

Résultats et résultat étendu consolidés

Exercice terminé le 29 mars 2008
(en milliers de dollars)

	2008	2007 (Retraité- note 4)
Ventes nettes (notes 4 et 5)	2 293 908 \$	2 173 764 \$
Coût des produits vendus (notes 4 et 5)	1 054 799	993 003
Bénéfice brut (note 5)	1 239 109	1 180 761
Charges d'exploitation		
Frais de vente et mise en marché, de distribution et d'administration (note 6)	475 456	464 482
Charge de financement (note 7)	2 903	6 428
Amortissement des immobilisations	46 687	46 493
Amortissement des autres actifs	-	33
	525 046	517 436
Autres produits		
Revenus publicitaires, promotionnels et divers	46 844	41 538
Bénéfice d'exploitation	760 907	704 863
Autres revenus		
Gain sur disposition d'une participation dans une coentreprise	-	2 998
Amortissement du gain reporté sur cession d'actifs à une coentreprise	-	114
	-	3 112
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	760 907	707 975
Impôts sur les bénéfices		
Exigibles	-	(15)
Futurs	-	(14)
	-	(29)
Bénéfice net et résultat étendu	760 907 \$	708 004 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Bénéfices non répartis consolidés

Exercice terminé le 29 mars 2008
(en milliers de dollars)

	<u>2008</u>	<u>2007</u> (Retraité- note 4)
Solde au début		
Solde déjà établi	6 657 \$	5 560 \$
Retraitement relatif à l'évaluation du passif au titre des crédits de congés de maladie cumulés (note 4)	16 780	17 570
Retraitement relatif à la comptabilisation des obligations découlant des régimes d'avantages sociaux (note 4)	(9 230)	(7 927)
Solde retraits	14 207	15 203
Bénéfice net	<u>760 907</u>	<u>708 004</u>
	775 114	723 207
Dividende	<u>(762 000)</u>	<u>(709 000)</u>
Solde à la fin	<u>13 114 \$</u>	<u>14 207 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Bilan consolidé

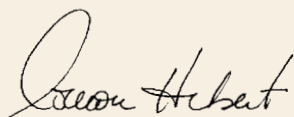
29 mars 2008
(en milliers de dollars)

	2008	2007 (Retraité- note 4)
Actif		
À court terme		
Encaisse	28 176 \$	22 192 \$
Comptes clients (note 8)	46 678	44 988
Stocks (note 9)	277 206	238 014
Dépôts et charges payées d'avance	26 076	27 632
	378 136	332 826
Immobilisations (note 10)	214 367	240 185
	592 503 \$	573 011 \$
Passif		
À court terme		
Emprunts (note 11)	42 989 \$	89 500 \$
Comptes fournisseurs et autres charges à payer (note 12)	302 338	255 933
Dividende à payer	179 000	159 000
	524 327	504 433
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition (note 13)	4 672	5 903
Passif au titre des crédits de congés de maladie cumulés (note 15)	17 998	16 824
Passif au titre des prestations constituées du régime de retraite (note 15)	2 392	1 644
	549 389	528 804
Capitaux propres (note 16)		
Capital-actions	30 000	30 000
Bénéfices non répartis	13 114	14 207
	43 114	44 207
	592 503 \$	573 011 \$

Éventualités et engagements (note 17)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration



Norman Hébert jr.
Président du conseil d'administration



Chantal Bélanger
Présidente du comité de vérification

Flux de trésorerie consolidés

Exercice terminé le 29 mars 2008
(en milliers de dollars)

	2008	2007 (Retraité- note 4)
Activités d'exploitation		
Bénéfice net	760 907 \$	708 004 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissements	46 687	46 526
Perte sur cessions d'immobilisations	9	426
Perte de valeur d'écart d'acquisition	-	274
Gain sur disposition d'une participation dans une coentreprise	-	(2 998)
Amortissement du gain reporté sur cession d'actifs à une coentreprise	-	(114)
Impôts futurs	-	(14)
Charge au titre des crédits de congés de maladie	3 443	3 417
Charge au titre du régime de retraite	764	407
	811 810	755 928
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 18)	6 952	15 160
Prestations versées par le régime de crédits de congés de maladie cumulés et par le régime de retraite	(2 285)	(2 127)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	816 477	768 961
Activités d'investissement		
Disposition d'une participation dans une coentreprise, net de l'encaisse cédée	-	23 473
Acquisitions d'immobilisations	(21 085)	(18 974)
Produit de cessions d'immobilisations	207	104
Autres actifs	-	(27)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(20 878)	4 576
Activités de financement		
Variation nette des emprunts	(46 511)	(106 896)
Remboursement des débentures à payer	-	(2 000)
Remboursement de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	(1 104)	(989)
Dividende versé	(742 000)	(674 000)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(789 615)	(783 885)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	5 984	(10 348)
Encaisse au début de l'exercice	22 192	32 540
Encaisse à la fin de l'exercice	28 176 \$	22 192 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

29 mars 2008

(en milliers de dollars pour les tableaux)

1. Statuts et nature des activités

La Société des alcools du Québec (la Société) est constituée en vertu de la *Loi sur la Société des alcools du Québec (L.R.Q., c. S-13)*. Elle est une compagnie à fonds social dont les actions font partie du domaine public et sont attribuées au ministre des Finances du Québec. La Société a pour mandat de faire le commerce de boissons alcooliques sur le territoire du Québec.

2. Exercice financier

L'exercice financier de la Société se termine le dernier samedi du mois de mars. Par conséquent, les exercices financiers terminés le 29 mars 2008 et le 31 mars 2007 comprennent respectivement 52 et 53 semaines d'exploitation.

3. Principales conventions comptables

Les états financiers consolidés sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les principales conventions comptables suivies au cours de la préparation des états financiers consolidés sont résumées ci-après.

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés au 29 mars 2008 et au 31 mars 2007 comprennent les comptes de la Société et la quote-part des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges de Société d'investissement M.-S., S.E.C., une coentreprise dans laquelle la Société détient une participation de 50 %. Cette quote-part est comptabilisée selon la méthode de la consolidation proportionnelle. Les états financiers consolidés au 31 mars 2007 comprennent également la quote-part des produits et des charges de Maison des Futailles, S.E.C., une coentreprise dans laquelle la Société détenait une participation de 50 % jusqu'au 26 août 2006, date à laquelle la Société a disposé de sa participation. Cette quote-part était comptabilisée selon la méthode de la consolidation proportionnelle.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont les stocks, l'amortissement des immobilisations, les frais courus à payer et les passifs actuariels. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Constatation des produits

Les ventes aux consommateurs, aux agences, aux titulaires de permis (incluant les établissements licenciés et les institutions), aux distributeurs autorisés (grossistes-épiciers) ainsi que les autres produits sont constatés lorsqu'ils sont gagnés, c'est-à-dire au moment de la livraison des produits et lorsque les services ont été rendus, déduction faite des escomptes et retours, et lorsqu'il existe une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que les montants sont déterminés ou déterminables et que le recouvrement est raisonnablement assuré. La Société agit à titre d'intermédiaire en ce qui concerne les ventes de bières effectuées aux titulaires d'un permis de brasseur et aux titulaires d'un permis de distributeur de bière. Conséquemment, ces ventes sont comptabilisées au net.

Constatation des contreparties reçues de fournisseurs

Les contreparties en espèces reçues de fournisseurs sont considérées comme un ajustement du prix des produits du fournisseur et, en conséquence, sont comptabilisées en réduction du coût des produits vendus et des stocks. Certaines exceptions s'appliquent lorsque les contreparties en espèces reçues représentent soit un remboursement des coûts différentiels engagés par la Société pour vendre des produits des fournisseurs, soit un paiement au titre de biens livrés ou de services fournis aux fournisseurs. Ces dernières contreparties reçues des fournisseurs sont enregistrées, selon leur nature, en réduction des charges d'exploitation afférentes ou aux ventes nettes.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

29 mars 2008

(en milliers de dollars pour les tableaux)

3. Principales conventions comptables (suite)

Contrats de location-exploitation

La Société comptabilise les charges de location résultant de ses contrats de location-exploitation de façon linéaire sur la durée des baux.

Conversion des devises

Les éléments monétaires d'actif et de passif libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan tandis que les autres éléments d'actif sont convertis au taux en vigueur à la date des transactions. Les produits et les charges libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date des transactions. Les gains et les pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice. Des pertes de change pour un montant de 2,2 millions de dollars et 3,7 millions de dollars sont incluses dans les résultats des exercices 2008 et 2007 respectivement.

Instruments financiers

Les instruments financiers sont évalués à la juste valeur au moment de leur constatation initiale. Leur évaluation au cours des périodes subséquentes et la comptabilisation des variations de leur juste valeur dépendent de la catégorie dans laquelle ils sont classés.

La Société a effectué le classement suivant pour ses instruments financiers :

- La trésorerie et équivalents de trésorerie sont classés dans les « Actifs détenus à des fins de transaction ». Ils sont évalués à la juste valeur et les gains ou les pertes résultant de leur réévaluation à la fin de chaque période sont enregistrés aux résultats consolidés.
- Les comptes clients sont classés dans les « Prêts et créances ». Ils sont évalués initialement à la juste valeur. Les évaluations subséquentes sont enregistrées au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour la Société, cette évaluation correspond généralement au coût.
- Les emprunts, les comptes fournisseurs et autres charges à payer (à l'exception des taxes et droits gouvernementaux à payer et de la portion à court terme de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition), ainsi que le dividende à payer sont classés dans les « Autres passifs financiers ». Ils sont évalués initialement à la juste valeur. Les évaluations subséquentes sont enregistrées au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour la Société, cette évaluation correspond généralement au coût. La charge d'intérêts relative aux emprunts est présentée dans les charges de financement.

La Société gère partiellement son risque de change sur les sorties de fonds prévues en devises au moyen de contrats de change à terme et d'autres instruments financiers dérivés. Toutefois, la Société ne documente pas la relation de couverture selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et, par conséquent, ces instruments financiers dérivés ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture. Ainsi, la Société comptabilise ces instruments financiers dérivés à leur juste valeur et les gains et les pertes qui en résultent sont inclus dans les charges d'exploitation. Ces instruments financiers sont classés dans la catégorie des actifs et passifs détenus à des fins de transaction. Bien que ces instruments financiers dérivés ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture, la Société estime que, du point de vue de l'exploitation et des flux de trésorerie, ces instruments lui permettent de réduire les effets négatifs éventuels d'une baisse du dollar canadien sur le marché des changes. La Société n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins de spéculation.

Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés à des instruments financiers ou contrats, autres que ceux détenus ou désignés à des fins de transaction, sont séparés de leur contrat hôte et comptabilisés à titre de dérivés lorsque les caractéristiques économiques et les risques qu'ils présentent ne sont pas étroitement liés à ceux que présente le contrat hôte.

La Société a choisi le 30 mars 2003 comme date de transition des dérivés incorporés, tel que prévu aux dispositions transitoires du chapitre 3855 du Manuel de l'ICCA. En conséquence, seuls les contrats ou les instruments financiers conclus ou modifiés après cette date ont été revus afin de recenser les dérivés incorporés. Au 1^{er} avril 2007 et au 29 mars 2008, la Société ne détenait aucun instrument financier ou contrat comportant un dérivé incorporé nécessitant d'être séparé.

3. Principales conventions comptables (suite)

Impôts sur les bénéfices

La Société est une entreprise du gouvernement du Québec et, à ce titre, n'est pas soumise à l'impôt sur les bénéfices.

Les impôts présentés dans les états financiers consolidés au 31 mars 2007 sont relatifs à la quote-part de la Société, qui était comptabilisée selon la méthode de la consolidation proportionnelle, dans les comptes de Maison des Futailles, S.E.C., une coentreprise qui, à son tour, détenait une participation dans une filiale constituée en société par actions et soumise à l'impôt sur les bénéfices. Ces impôts étaient comptabilisés selon la méthode du passif fiscal. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés en fonction de l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs et ils sont mesurés en appliquant, à la date des états financiers, les taux d'imposition et les lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur pour les exercices au cours desquels les écarts temporaires devraient se résorber.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie incluent l'encaisse et les placements à court terme dont l'échéance est de trois mois ou moins de la date d'acquisition. Au 29 mars 2008 et au 31 mars 2007, la Société détenait de l'encaisse seulement.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les taux annuels suivants sont utilisés :

Immeubles	2,5 % et 10 %
Mobilier, équipement et matériel informatique	Taux variant entre 2,8 % et 50 %
Matériel roulant	Taux variant entre 10 % et 30 %
Améliorations locatives	Selon la durée des baux, qui varie de 5 à 15 ans
Pavage et stationnement	8 %

Immeuble loué en vertu d'un contrat de location-acquisition

L'immeuble loué en vertu d'un contrat de location-acquisition est comptabilisé au coût, soit à la valeur actualisée des paiements minimums exigibles en vertu du bail. L'amortissement de l'immeuble est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux annuel de 2,5 %.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Régimes d'avantages sociaux

Crédits de congés de maladie cumulés

La Société administre un régime à prestations déterminées qui garantit à la plupart de ses employés le paiement de crédits de congés de maladie. Le coût des prestations futures au titre de paiement de crédits de congés de maladie gagnés par les employés de la Société qui participent au régime est établi par calculs actuariels, selon la méthode des coûts projetés au prorata des années de service, et il est imputé aux résultats au fur et à mesure que les services sont rendus par ces employés. Les calculs actuariels tiennent compte des hypothèses les plus probables établies par la direction concernant la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite et le taux d'utilisation des crédits de congés de maladie.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

29 mars 2008

(en milliers de dollars pour les tableaux)

3. Principales conventions comptables (suite)

La Société amortit les gains et les pertes actuariels nets cumulatifs non constatés et supérieurs à 10 % de l'obligation pour crédits de congés de maladie cumulés sur la durée résiduelle moyenne d'activité du groupe de salariés actifs participant au régime. La durée résiduelle moyenne d'activité du groupe de salariés couverts par le régime de crédits de congés de maladie cumulés est de 16 ans au 29 mars 2008 et au 31 mars 2007.

Régimes de retraite

Les employés de la Société participent à des régimes de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics. Ces régimes, administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances, sont à prestations déterminées et comportent des garanties de versement de rentes à la retraite et de prestation au décès qui sont indexées annuellement. La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée à ces régimes car la Société ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

De plus, la Société administre un régime de retraite supplémentaire pour la haute direction. Ce régime prend en compte le nombre d'années de service et la moyenne des 3 salaires annuels les plus élevés durant la carrière de l'employé. Ce régime est à prestations déterminées et comporte également des garanties de versement de rentes à la retraite et de prestation au décès qui sont indexées annuellement. L'évaluation actuarielle de l'obligation au titre des prestations constituées relatives aux prestations de retraite est fondée sur la méthode des coûts projetés au prorata des années de service. L'évaluation a été effectuée en utilisant la meilleure estimation de la direction concernant l'évolution future des niveaux de salaire, l'âge de départ à la retraite et d'autres facteurs actuariels.

L'excédent des gains actuariels cumulés nets (des pertes actuarielles cumulées nettes) sur 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées est amorti sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs participant au régime. La durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs couverts par le régime supplémentaire de retraite de la haute direction est de 4,7 ans au 29 mars 2008 et de 5,6 ans au 31 mars 2007.

4. Modifications comptables**Exercice terminé le 29 mars 2008****Modifications comptables**

En 2006, l'Institut Canadien des Comptables agréés (ICCA) a publié le chapitre 1506 du Manuel de l'ICCA, intitulé « Modifications comptables ». Ce nouveau chapitre, entrant en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007, définit le traitement comptable et l'information à fournir relativement aux changements de méthodes comptables, aux changements d'estimations comptables et aux corrections d'erreurs.

Résultat étendu

L'ICCA a publié en 2005 le chapitre 1530 du Manuel de l'ICCA, intitulé « Résultat étendu ». Ce nouveau chapitre, entrant en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2006, établit des normes d'information et de présentation concernant le résultat étendu. Celui-ci comprend le résultat net ainsi que toutes les variations des capitaux propres au cours d'une période qui découlent d'opérations et d'événements sans rapport avec l'actionnaire.

Capitaux propres

La Société a adopté les recommandations du chapitre 3251 du Manuel de l'ICCA, intitulé « Capitaux propres », publié en 2005 par l'ICCA. Ce nouveau chapitre, entrant en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2006, définit des normes pour la présentation des capitaux propres et de leurs variations qui découlent des nouvelles exigences du chapitre 1530.

4. Modifications comptables (suite)

Instruments financiers

En 2005, l'ICCA a publié le chapitre 3855 intitulé « Instruments financiers - Comptabilisation et évaluation » et le chapitre 3861, intitulé « Instruments financiers - Informations à fournir et présentation ». Ces nouveaux chapitres entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2006.

Le chapitre 3855 établit les normes de comptabilisation et d'évaluation des instruments financiers, soit les actifs et les passifs financiers ainsi que les dérivés. Ces normes définissent la comptabilisation des instruments financiers selon leur classification. Les variations entre les évaluations subséquentes sont enregistrées au résultat net ou au résultat étendu selon la classification des instruments financiers.

Le chapitre 3861 établit des normes de présentation pour les instruments financiers et les dérivés non financiers et précise les informations à fournir à leur sujet.

L'adoption des normes comptables des chapitres 1506, 1530, 3251, 3855 et 3861 du Manuel de l'ICCA au début de l'exercice 2008, conformément aux dispositions transitoires applicables, n'a eu aucune incidence quant à la mesure des différents postes aux états financiers consolidés de la Société. L'adoption de ces normes a cependant entraîné la divulgation d'informations supplémentaires. Au cours de l'exercice terminé le 29 mars 2008, la Société n'a effectué aucune opération ayant eu une incidence sur le résultat étendu et, par conséquent, aucun solde d'ouverture ni de clôture n'est présenté pour le cumul des autres éléments du résultat étendu.

Constatation des ventes effectuées à titre d'intermédiaire

Au cours de l'exercice 2008, la Société a comptabilisé les ventes effectuées aux brasseurs et aux distributeurs de bière sur la base du montant net, compte tenu qu'elle réalise ces transactions à titre d'intermédiaire. Auparavant, ces ventes étaient présentées au montant brut. Ce traitement comptable a été appliqué rétrospectivement, avec retraitement des états financiers des exercices antérieurs, et n'a eu aucune incidence sur le bénéfice net puisque ces transactions ne génèrent aucun bénéfice brut.

L'application rétrospective de cette modification a eu pour effet de diminuer les ventes nettes consolidées et le coût des produits vendus consolidés de 209,3 millions de dollars en 2008 (190,3 millions de dollars en 2007).

Évaluation du passif au titre des crédits de congés de maladie cumulés

La Société a annulé un gain actuariel comptabilisé dans le passif au titre des crédits de congés de maladie cumulés au 31 mars 2004 afin de répondre aux modalités d'application du chapitre 3461 du Manuel de l'ICCA intitulé « Avantages sociaux futurs », alors en vigueur.

L'application rétrospective de cette annulation a eu pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants des états financiers :

	<u>2007</u>
Résultats	
Rémunération et avantages sociaux (sous la rubrique « Frais de vente et mise en marché, de distribution et d'administration »)	790 \$
Bénéfice net	(790) \$
Bilan	
Passif au titre des crédits de congés de maladie cumulés	(16 780) \$
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	17 570 \$
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	16 780 \$

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

29 mars 2008

(en milliers de dollars pour les tableaux)

4. Modifications comptables (suite)**Comptabilisation des obligations découlant des régimes d'avantages sociaux**

La Société a comptabilisé des obligations découlant des contributions de l'employeur aux régimes d'avantages sociaux qui sont reliées aux vacances et à certains autres congés cumulés à payer ainsi qu'à d'autres passifs. Elle a également enregistré les obligations relatives à certains crédits de congés cumulés. Ces avantages sociaux sont dorénavant comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés par les employés. Ils étaient auparavant comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel les sommes en cause étaient déboursées.

Le traitement comptable appliqué rétrospectivement a eu pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants des états financiers :

	<u>2007</u>
Résultats	
Rémunération et avantages sociaux (sous la rubrique « Frais de vente et mise en marché, de distribution et d'administration »)	1 303 \$
Bénéfice net	(1 303) \$
Bilan	
Rémunération et avantages sociaux à payer (sous la rubrique « Comptes fournisseurs et autres charges à payer »)	9 230 \$
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	(7 927) \$
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	(9 230) \$

Exercices futurs**Informations à fournir concernant le capital**

En 2006, l'ICCA a publié le chapitre 1535 du Manuel de l'ICCA, intitulé « Informations à fournir concernant le capital ». Ce nouveau chapitre établit des normes de présentation de l'information sur le capital d'une société ainsi que des normes portant sur la divulgation de la façon dont il est géré. Cette nouvelle norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2007.

Stocks

L'ICCA a publié, en 2007, le chapitre 3031 du Manuel de l'ICCA, intitulé « Stocks ». Ce nouveau chapitre fournit des lignes directrices sur la détermination du coût des stocks, y compris l'imputation des frais généraux et d'autres coûts aux stocks, et exige la comptabilisation d'une reprise de dépréciation antérieure lorsque la valeur des stocks augmente. Des informations plus détaillées relativement aux stocks et au coût des marchandises vendues doivent être également fournies. Cette nouvelle norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2008.

Instruments financiers

En 2006, l'ICCA a publié de nouvelles recommandations à l'égard des instruments financiers par le biais des chapitres 3862 « Instruments financiers - Informations à fournir » et 3863 « Instruments financiers - Présentation » du Manuel de l'ICCA. Ces nouveaux chapitres remplacent le chapitre 3861 intitulé « Instruments financiers - Informations à fournir et présentation ». Ils entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2007.

Le chapitre 3862 impose aux sociétés l'obligation de fournir davantage d'information à l'égard des risques associés aux instruments financiers et aux dérivés non financiers, tels le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché ainsi que les méthodes utilisées pour déceler, surveiller et gérer ces risques. Le chapitre 3863 reprend les normes du chapitre 3861 à l'égard de la présentation des instruments financiers et des dérivés non financiers et il fournit des directives supplémentaires quant au classement des instruments financiers.

4. Modifications comptables (suite)

Écarts d'acquisition et actifs incorporels

En 2008, l'ICCA a publié le chapitre 3064 « Écarts d'acquisition et actifs incorporels » en remplacement des chapitres 3062 « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels » et 3450 « Frais de recherche et de développement ». Ce nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation, d'évaluation et d'information applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels, y compris les actifs incorporels développés à l'interne. Ce chapitre s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2008.

Les normes comptables des chapitres 1535, 3031, 3862 et 3863 s'appliqueront aux états financiers consolidés intermédiaires et annuels de la Société des exercices ouverts à compter du 30 mars 2008 et des exercices ouverts à compter du 29 mars 2009 pour le chapitre 3064. La Société prévoit que leur adoption n'aura pas d'incidence significative sur ses résultats, sa situation financière et ses flux de trésorerie futurs.

5. Ventes nettes, coût des produits vendus et bénéfice brut

	2008			2007		
	Succursales et centres spécialisés	Grossistes - épiciers	Total	Succursales et centres spécialisés	Grossistes - épiciers	Total
Ventes nettes	2 029 458 \$	264 450 \$	2 293 908 \$	1 913 274 \$	260 490 \$	2 173 764 \$
Coût des produits vendus	921 776	133 023	1 054 799	863 739	129 264	993 003
Bénéfice brut	1 107 682 \$	131 427 \$	1 239 109 \$	1 049 535 \$	131 226 \$	1 180 761 \$

Les ventes nettes de la Société ne comprennent pas les ventes de bières effectuées aux titulaires d'un permis de brasseur et aux titulaires d'un permis de distributeur de bière. Ces derniers vendent et livrent, dans la province de Québec, des bières fabriquées dans les autres provinces canadiennes ou à l'étranger par eux-mêmes ou par des sociétés qui leur sont apparentées. Ces produits doivent être achetés exclusivement de la Société, laquelle agit à titre d'intermédiaire entre les fournisseurs et les brasseurs et distributeurs de bière. Ces transactions de vente ne génèrent aucun bénéfice brut pour la Société, qui perçoit toutefois des frais de service pour celles-ci. Les ventes nettes et le coût des produits vendus résultant de ces transactions se sont élevés à 209,3 millions de dollars pour l'exercice 2008 (190,3 millions de dollars pour l'exercice 2007).

6. Frais de vente et mise en marché, de distribution et d'administration

	2008	2007
Rémunération et avantages sociaux	316 876 \$	308 392 \$
Frais d'occupation d'immeuble	63 744	62 016
Frais d'utilisation de l'équipement et des fournitures	22 341	21 590
Fret à la vente et communication	11 379	12 156
Autres charges d'exploitation	61 116	60 328
	475 456 \$	464 482 \$

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

29 mars 2008

(en milliers de dollars pour les tableaux)

7. Charge de financement

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Intérêts sur les emprunts à une société sous contrôle commun	1 596 \$	1 716 \$
Autres intérêts sur les emprunts à court terme	2 438	5 499
Intérêts sur les débetures à payer	–	67
Intérêts relatifs à l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	716	831
	<u>4 750</u>	<u>8 113</u>
Moins : Revenus d'intérêts sur les placements, dépôts à terme et autres	<u>(1 847)</u>	<u>(1 685)</u>
	<u>2 903 \$</u>	<u>6 428 \$</u>

8. Comptes clients

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Grossistes-épiciers	11 824 \$	14 955 \$
Établissements licenciés, institutions et autres comptes commerciaux	34 854	30 033
	<u>46 678 \$</u>	<u>44 988 \$</u>

9. Stocks

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Boissons embouteillées	274 712 \$	235 776 \$
Fournitures diverses	2 494	2 238
	<u>277 206 \$</u>	<u>238 014 \$</u>

10. Immobilisations

	<u>2008</u>			<u>2007</u>		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Terrains	10 775 \$	– \$	10 775 \$	10 775 \$	– \$	10 775 \$
Immeubles	126 306	32 217	94 089	120 410	28 763	91 647
Mobilier, équipement et matériel informatique	327 763	244 697	83 066	320 341	212 274	108 067
Matériel roulant	14 894	10 031	4 863	14 828	9 100	5 728
Améliorations locatives	46 156	29 336	16 820	45 102	26 308	18 794
Pavage et stationnement	3 881	2 790	1 091	3 746	2 642	1 104
	<u>529 775</u>	<u>319 071</u>	<u>210 704</u>	<u>515 202</u>	<u>279 087</u>	<u>236 115</u>
Immeuble loué en vertu d'un contrat de location-acquisition	16 280	12 617	3 663	16 280	12 210	4 070
	<u>546 055 \$</u>	<u>331 688 \$</u>	<u>214 367 \$</u>	<u>531 482 \$</u>	<u>291 297 \$</u>	<u>240 185 \$</u>

11. Emprunts

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Emprunts	<u>42 989 \$</u>	<u>89 500 \$</u>

La Société est autorisée par le gouvernement du Québec et par son conseil d'administration à effectuer des emprunts à court terme jusqu'à concurrence d'un montant total non remboursé de 400,0 millions de dollars. Les emprunts au 29 mars 2008 sont constitués de 2 emprunts à court terme totalisant 43,0 millions de dollars dont 1 emprunt de 19,5 millions de dollars auprès d'une société sous contrôle commun (4 emprunts au 31 mars 2007, totalisant 89,5 millions de dollars, dont 2 emprunts totalisant 24,5 millions de dollars auprès d'une société sous contrôle commun). Ces emprunts portent intérêt à des taux de 3,54 % et de 3,56 % (4,29 % en 2007) et viennent à échéance à 4 jours ou moins (5 jours ou moins en 2007).

Au 29 mars 2008, la Société disposait d'une facilité de crédit bancaire de 10,0 millions de dollars venant à échéance le 31 août 2008. Les montants prélevés sur cette facilité de crédit portent intérêt au taux préférentiel, soit 5,25 % au 29 mars 2008 (6,00 % au 31 mars 2007). À cette date, la facilité de crédit bancaire était entièrement disponible (prélèvement de 0,5 million de dollars au 31 mars 2007).

12. Comptes fournisseurs et autres charges à payer

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Comptes fournisseurs et autres charges à payer	136 040 \$	127 653 \$
Taxes et droits gouvernementaux à payer	81 945	52 181
Rémunération et avantages sociaux à payer	83 122	74 995
Portion à court terme de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	1 231	1 104
	<u>302 338 \$</u>	<u>255 933 \$</u>

La Société s'est engagée à participer au financement de divers programmes visant la protection et l'amélioration de l'environnement. Pour ce faire, elle consacre une portion de son chiffre d'affaires à ces fins. Le passif qui en découle est constitué de l'excédent des prélèvements cumulés tirés des ventes sur les charges cumulées. Ce passif, compris dans les comptes fournisseurs et autres charges à payer, s'élevait à 9,0 millions de dollars au 29 mars 2008 (9,8 millions de dollars au 31 mars 2007).

13. Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Obligation relative à la location d'un immeuble, remboursable jusqu'au 11 avril 2012 par versements mensuels de 0,15 million de dollars incluant les intérêts calculés au taux annuel de 11 %, capitalisé semestriellement.	5 903 \$	7 007 \$
Moins : tranche de l'obligation échéant à moins de un an	(1 231)	(1 104)
	<u>4 672 \$</u>	<u>5 903 \$</u>

	<u>Capital</u>	<u>Intérêts</u>	<u>Total</u>
Versements des prochains exercices :			
2009	1 231 \$	589 \$	1 820 \$
2010	1 374	446	1 820
2011	1 533	287	1 820
2012	1 711	109	1 820
2013	54	1	55
	<u>5 903 \$</u>	<u>1 432 \$</u>	<u>7 335 \$</u>

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

29 mars 2008

(en milliers de dollars pour les tableaux)

14. Participations dans des coentreprises

La Société détient une participation de 50 % dans la Société d'investissement M.-S., S.E.C. Elle détenait également une participation de 50 % dans Maison des Futailles, S.E.C. jusqu'au 26 août 2006, date à laquelle la Société a disposé de sa participation dans cette coentreprise. Les principales composantes provenant des coentreprises qui sont incluses dans les états financiers consolidés sont présentées ci-après.

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Résultats		
Ventes nettes	– \$	14 939 \$
Coût des produits vendus	–	9 923
Bénéfice brut	–	5 016
Charges d'exploitation	569	5 667
Charge de financement	(4)	45
Amortissements	158	623
	723	6 335
Autres produits	586	549
Perte avant impôts sur les bénéfices	137	770
Impôts sur les bénéfices	–	(29)
Perte nette	137 \$	741 \$
Bilan		
Actif à court terme	256 \$	210 \$
Actif à long terme	99	256
	355 \$	466 \$
Passif à court terme	295 \$	269 \$
Capitaux propres	60	197
	355 \$	466 \$
Flux de trésorerie		
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	27 \$	724 \$
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	– \$	(500) \$
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	– \$	(521) \$

15. Avantages sociaux futurs**Régimes à prestations déterminées**

Les membres du personnel de la Société participent au régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes de retraite sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur. Au 1^{er} janvier 2008, le taux de cotisation au RREGOP est passé de 7,06 % à 8,19 % de la masse salariale cotisable et celui du RRPE de 7,78 % à 10,54 %. Le taux de cotisation du RRF est demeuré à 7,25 %.

15. Avantages sociaux futurs (suite)

La Société évalue ses obligations au titre des prestations pour les besoins de la comptabilité au 31 décembre de chaque année pour le régime de crédits de congés de maladie cumulés et à la fin de chaque exercice financier pour le régime de retraite supplémentaire de la haute direction. L'évaluation actuarielle la plus récente du régime de crédits de congés de maladie cumulés aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 31 décembre 2007 et la prochaine évaluation doit être effectuée au plus tard en date du 31 décembre 2010. L'évaluation actuarielle la plus récente du régime de retraite supplémentaire de la haute direction aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 29 mars 2008 et la prochaine évaluation doit être effectuée au plus tard en date du 26 mars 2011.

Total des paiements en espèces

Le total des paiements en espèces au titre des avantages sociaux futurs pour 2008, constitué des cotisations de la Société aux régimes de retraite des employés du gouvernement et des sommes versées directement aux bénéficiaires du régime supplémentaire de retraite pour la haute direction et du régime de crédits de congés de maladie cumulés, s'est chiffré à 13,4 millions de dollars (12,0 millions de dollars en 2007).

Rapprochement de la situation de capitalisation des régimes d'avantages sociaux et des montants inscrits dans les états financiers

	Régime de crédits de congés de maladie cumulés		Régime de retraite supplémentaire de la haute direction	
	2008	2007	2008	2007
Obligation au titre des prestations constituées et situation de capitalisation-déficit	26 520 \$	25 509 \$	3 858 \$	2 540 \$
Solde des montants non amortis	(8 522)	(8 685)	(1 466)	(896)
Passif au titre des prestations constituées figurant au bilan de la Société	<u>17 998 \$</u>	<u>16 824 \$</u>	<u>2 392 \$</u>	<u>1 644 \$</u>

Coûts des avantages sociaux futurs constatés dans l'exercice

	Régime de crédits de congés de maladie cumulés		Régime de retraite	
	2008	2007	2008	2007
Régimes à prestations déterminées	3 443 \$	3 417 \$	764 \$	407 \$
Régimes de retraite des employés du gouvernement	– \$	– \$	11 073 \$	9 891 \$

Prestations versées

Les prestations versées par le régime de crédits de congés de maladie cumulés se sont chiffrées à 2,3 millions de dollars en 2008 (2,1 millions de dollars en 2007) et celles versées par le régime supplémentaire de retraite de la haute direction à 0,02 million de dollars (aucune prestation en 2007).

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

29 mars 2008

(en milliers de dollars pour les tableaux)

15. Avantages sociaux futurs (suite)**Principales hypothèses**

Les principales hypothèses utilisées aux fins de la comptabilisation des avantages sociaux futurs sont les suivantes :

	Régime de crédits de congés de maladie cumulés		Régime de retraite supplémentaire de la haute direction	
	2008	2007	2008	2007
Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice				
Taux d'actualisation	5,00 %	5,00 %	5,00 %	5,00 %
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	3,00 %	3,50 %	3,50 %
Taux d'utilisation des crédits de congés de maladie	*	**	-	-
* De 45 % à 65 % selon le groupe d'employés				
** De 40 % à 65 % selon le groupe d'employés				
Coût des prestations pour l'exercice				
Taux d'actualisation	5,00 %	5,00 %	5,00 %	5,25 %
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	3,00 %	3,50 %	3,50 %
Taux d'utilisation des crédits de congés de maladie	*	**	-	-
* De 45 % à 65 % selon le groupe d'employés				
** De 40 % à 65 % selon le groupe d'employés				

16. Capitaux propres**Capital-actions**

Le capital-actions autorisé de la Société se compose de 300 000 actions d'une valeur nominale de 100 \$ chacune qui étaient émises et payées au 29 mars 2008 et au 31 mars 2007.

Bénéfices non répartis

En vertu de la *Loi sur la Société des alcools du Québec*, les dividendes payés par la Société sont fixés par le ministre des Finances du Québec, qui en détermine les modalités de paiement. Les dividendes déclarés sont déduits des bénéfices non répartis de l'exercice pour lequel ils ont été déclarés.

Pour l'exercice 2008, le ministre des Finances du Québec a déclaré un dividende de 762,0 millions de dollars (709,0 millions de dollars en 2007).

17. Éventualités et engagements**Éventualités**

Dans le cours normal de son exploitation, la Société fait face à des réclamations et poursuites diverses, principalement en dommages-intérêts, qui totalisent près de 13,6 millions de dollars. La direction de la Société conteste ces poursuites judiciaires et s'oppose donc à donner suite aux réclamations qui en découlent. Aucune provision n'est comptabilisée dans les livres de la Société relativement à ces éventualités car, selon la direction, aucun règlement pouvant découler de celles-ci n'aurait un effet significatif sur les états financiers consolidés de la Société.

17. Éventualités et engagements (suite)

Engagements

En vertu de contrats de location-exploitation, la Société s'est engagée à payer un montant total de 297,1 millions de dollars pour la location de succursales et de certains entrepôts. Les versements des prochains exercices se chiffrent à :

2009	39 773 \$
2010	40 331 \$
2011	37 556 \$
2012	32 193 \$
2013	27 797 \$
2014-2023	119 408 \$

Environnement

Les activités de la Société sont assujetties à des lois, règlements et directives sur l'environnement adoptés par les autorités gouvernementales. La direction considère que les risques environnementaux sont gérés adéquatement et qu'aucun passif actuel ou probable n'existe à leur égard.

18. Informations sur les flux de trésorerie

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Les flux de trésorerie liés à l'exploitation incluent les éléments suivants :		
Intérêts versés	4 772 \$	8 317 \$
Impôts recouverts par la filiale d'une coentreprise	– \$	(8) \$
La variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement se détaille ainsi :		
Comptes clients	(1 690) \$	9 242 \$
Stocks	(39 192)	22 090
Dépôts et charges payées d'avance	1 556	(10 694)
Comptes fournisseurs et autres charges à payer	46 278	(5 478)
	<u>6 952 \$</u>	<u>15 160 \$</u>

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

29 mars 2008

(en milliers de dollars pour les tableaux)

19. Instruments financiers**Juste valeur des instruments financiers**

	2008		2007	
	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	6 622 \$	5 903 \$	7 890 \$	7 007 \$

La juste valeur de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition représente la valeur actualisée des versements mensuels futurs en vertu des accords de financement actuels, selon des taux d'intérêts offerts sur le marché à la Société pour des emprunts comportant des conditions et des échéances similaires, capitalisés semestriellement et échéant en 2012, soit 5,29 % en 2008 (6,19 % en 2007).

La valeur comptable des autres instruments financiers qui viennent à échéance à court terme est présumée correspondre à leur juste valeur. Ces instruments financiers comprennent l'encaisse, les comptes clients, les emprunts, les comptes fournisseurs et autres charges à payer (à l'exception des taxes et droits gouvernementaux à payer et de la portion à court terme de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition) ainsi que le dividende à payer.

20. Gestion des risques**Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers**

La Société est exposée à divers risques financiers qui découlent de ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de la Société.

La Société ne conclut pas de contrats ou d'ententes visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

Risques financiers**Risque de taux d'intérêt**

La Société finance ses activités, sur une base quotidienne, par des emprunts à court terme et s'expose ainsi à des risques de flux de trésorerie associés aux variations de taux d'intérêts. La Société établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

L'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition porte un taux d'intérêt fixe et expose la Société au risque que le taux d'intérêt sur le marché soit inférieur à celui rattaché à cet élément de passif. Le taux d'intérêt effectif de cette obligation est de 11,3 %.

Les autres actifs et passifs financiers de la Société ne présentent aucun risque de taux d'intérêt étant donné qu'ils ne portent pas intérêt.

La Société n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

20. Gestion des risques (suite)

Risque de change

La Société est exposée au risque de change en raison de certains comptes fournisseurs libellés en devises. Au 29 mars 2008, ces comptes fournisseurs totalisent respectivement 8,1 millions d'euros et 1,0 million de dollars américains (8,3 millions d'euros et 0,8 million de dollars américains au 31 mars 2007).

La Société négocie des contrats de change à terme visant à couvrir partiellement le risque de change auquel elle est exposée, en vertu desquels elle est tenue d'acheter des montants précis de devises, principalement en euros et en dollars américains, à des taux de change déterminés à l'avance.

Au 29 mars 2008, la Société n'avait aucun contrat à terme en cours.

Au 31 mars 2007, la Société avait en cours un contrat de tunnel à coût zéro négocié en euros, venant à échéance en avril 2007 :

Devise	Taux contractuel de conversion		Montant contractuel
	Plancher	Plafond	
Euro	1,5450 \$	1,5625 \$	3 000

La juste valeur défavorable comptabilisée de ces instruments financiers dérivés était de 0,02 million de dollars.

Risque de crédit

La valeur comptable des comptes clients présentée au bilan de la Société représente le montant maximum du risque de crédit de l'entreprise. La Société exige pour certains clients des garanties accessoires. La politique de la Société consiste à soumettre certains clients à une procédure de vérification de crédit. De plus, le solde des comptes clients est géré et analysé de façon continue et, par conséquent, l'exposition de la Société aux pertes de créances n'est pas importante.

21. Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et mesurées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part de ce dernier. La valeur d'échange correspond au montant établi et accepté par les parties. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

22. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée au cours de l'exercice.

Les chiffres de l'exercice 2007 proviennent d'états financiers vérifiés par le cabinet Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., comptables agréés. Le Vérificateur général du Québec et Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. ont été nommés covérificateurs des états financiers de la Société pour l'exercice 2008 par le décret gouvernemental n° 462-2007 du 20 juin 2007.

Information trimestrielle

Exercices terminés les 29 mars 2008 et 31 mars 2007
(chiffres non vérifiés)

	2008				
	Exercice	T4	T3	T2	T1
Nombre de semaines	52	12	16	12	12

Résultats financiers

(en millions de dollars)

Ventes nettes	2 293,9	451,4	834,8	512,7	495,0
Bénéfice brut	1 239,1	248,9	447,5	276,7	266,0
Charges d'exploitation nettes ⁽²⁾	478,2	121,9	149,2	103,0	104,1
Bénéfice net	760,9	127,0	298,3	173,7	161,9
Dividende versé	742,0	232,0	190,0	125,0	195,0

Ventes nettes par réseaux de vente

(en millions de dollars)

Succursales et centres spécialisés	2 029,5	401,3	739,4	452,7	436,1
Grossistes-épiciers	264,4	50,1	95,4	60,0	58,9
Total	2 293,9	451,4	834,8	512,7	495,0

Ventes en volume par réseaux de vente

(en millions de litres)

Succursales et centres spécialisés	127,9	25,2	44,1	29,9	28,7
Grossistes-épiciers	34,6	6,5	12,6	7,7	7,8
Total	162,5	31,7	56,7	37,6	36,5

Ventes en volume par catégories de produits

(en millions de litres)

Spiritueux	19,4	3,6	7,3	4,4	4,1
Vins	131,9	26,2	46,7	30,0	29,0
Bières importées et artisanales, cidres et boissons panachées	11,2	1,9	2,7	3,2	3,4
Total	162,5	31,7	56,7	37,6	36,5

Autres données financières

Ventes nettes aux brasseurs
et aux distributeurs de bière⁽³⁾

(en millions de dollars)

	209,3	36,8	54,0	63,2	55,3
--	-------	------	------	------	------

Bières vendues aux brasseurs
et aux distributeurs de bière⁽³⁾

(en millions de litres)

	147,7	27,6	36,6	44,4	39,1
--	-------	------	------	------	------

⁽¹⁾ Exercice financier de 53 semaines.

⁽²⁾ Après déduction des autres produits et des autres revenus.

⁽³⁾ Ventes effectuées à titre d'intermédiaire, non comprises dans le chiffre d'affaires.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée au cours de l'exercice.

	2007 ⁽¹⁾				
	Exercice	T4	T3	T2	T1
Nombre de semaines	53	13	16	12	12

Résultats financiers

(en millions de dollars)

Ventes nettes	2 173,8	452,9	803,0	476,2	441,7
Bénéfice brut	1 180,8	244,6	434,3	261,7	240,2
Charges d'exploitation nettes ⁽²⁾	472,8	126,2	143,1	98,7	104,8
Bénéfice net	708,0	118,4	291,2	163,0	135,4
Dividende versé	674,0	215,0	182,0	119,0	158,0

Ventes nettes par réseaux de vente

(en millions de dollars)

Succursales et centres spécialisés	1 913,3	403,7	702,0	419,5	388,1
Grossistes-épiciers	260,5	49,2	101,0	56,7	53,6
Total	2 173,8	452,9	803,0	476,2	441,7

Ventes en volume par réseaux de vente

(en millions de litres)

Succursales et centres spécialisés	123,6	25,6	42,7	29,0	26,3
Grossistes-épiciers	32,8	6,3	12,6	7,0	6,9
Total	156,4	31,9	55,3	36,0	33,2

Ventes en volume par catégories de produits

(en millions de litres)

Spiritueux	19,0	3,9	7,0	4,2	3,9
Vins	126,0	26,3	45,4	28,0	26,3
Bières importées et artisanales, cidres et boissons panachées	11,4	1,7	2,9	3,8	3,0
Total	156,4	31,9	55,3	36,0	33,2

Autres données financières

Ventes nettes aux brasseurs
et aux distributeurs de bière⁽³⁾

(en millions de dollars)

	190,3	36,3	50,5	52,2	51,3
--	-------	------	------	------	------

Bières vendues aux brasseurs
et aux distributeurs de bière⁽³⁾

(en millions de litres)

	132,4	26,3	35,7	36,0	34,4
--	-------	------	------	------	------

Rétrospective des 10 derniers exercices

Exercices terminés le dernier samedi du mois de mars
(chiffres non vérifiés)

	2008	2007 ⁽¹⁾	2006
Résultats d'exploitation			
(en millions de dollars)			
Ventes nettes	2 293,9	2 173,8	2 013,6
Bénéfice brut	1 239,1	1 180,8	1 114,2
Charges d'exploitation nettes ⁽³⁾	478,2	472,8	457,3
Bénéfice net	760,9	708,0	656,9
Situation financière			
(en millions de dollars)			
Actif total	592,5	573,0	658,8
Immobilisations	214,4	240,2	272,4
Fonds de roulement net	(146,2)	(171,6)	(203,6)
Passif à long terme	25,1	24,4	46,4
Capitaux propres	43,1	44,2	35,6
Flux de trésorerie			
(en millions de dollars)			
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	816,5	769,0	679,5
Acquisitions d'immobilisations	21,1	19,0	24,9
Dividende versé	742,0	674,0	598,0

⁽¹⁾ Exercice financier de 53 semaines.

⁽²⁾ Exercice perturbé par un conflit de travail.

⁽³⁾ Après déduction des autres produits et des autres revenus.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée au cours de l'exercice.

2005 ⁽²⁾	2004	2003	2002	2001 ⁽¹⁾	2000	1999
1 805,3	1 831,6	1 719,9	1 570,8	1 443,7	1 307,5	1 186,2
995,5	1 016,9	934,3	845,4	786,0	713,8	635,6
449,7	446,1	393,9	356,7	314,7	272,3	227,6
545,8	570,8	540,4	488,7	471,3	441,5	408,0
682,8	742,6	651,6	575,8	492,9	372,5	310,6
295,4	313,7	297,4	214,6	163,5	103,2	82,5
(227,5)	(242,8)	(230,7)	(148,8)	(99,2)	(33,9)	(9,3)
47,5	52,2	53,4	54,5	53,0	37,7	26,7
35,6	34,9	34,1	33,7	32,0	46,9	46,4
727,5	523,3	580,5	544,4	417,9	433,7	391,9
32,2	57,4	110,7	72,0	74,3	34,0	16,5
558,0	606,0	509,0	441,0	529,0	421,0	385,0

Rétrospective des 10 derniers exercices
Exercices terminés le dernier samedi du mois de mars
(chiffres non vérifiés)

	<u>2008</u>	<u>2007⁽¹⁾</u>	<u>2006</u>
Ventes nettes par réseaux de vente			
(en millions de dollars et en millions de litres)			
Succursales et centres spécialisés	2 029,5	1 913,3	1 753,2
	127,9 L	123,6	114,9
Grossistes-épiciers	264,4	260,5	260,4
	34,6 L	32,8	31,9
Total	2 293,9	2 173,8	2 013,6
	162,5 L	156,4	146,8
Ventes nettes par catégories de produits			
(en millions de dollars et en millions de litres)			
Spiritueux	512,7	492,4	460,0
	19,4 L	19,0	18,2
Vins	1 701,5	1 601,8	1 470,3
	131,9 L	126,0	116,7
Bières importées et artisanales, cidres et boissons panachées	79,7	79,6	83,3
	11,2 L	11,4	11,9
Total	2 293,9	2 173,8	2 013,6
	162,5 L	156,4	146,8
Autres données financières			
(en millions de dollars et en millions de litres)			
Ventes nettes aux brasseurs et aux distributeurs de bière ⁽³⁾	209,3	190,3	159,5
Bières vendues aux brasseurs et aux distributeurs de bière ⁽³⁾	147,7 L	132,4	122,8

⁽¹⁾ Exercice financier de 53 semaines.

⁽²⁾ Exercice perturbé par un conflit de travail.

⁽³⁾ Ventes effectuées à titre d'intermédiaire, non comprises dans le chiffre d'affaires.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée au cours de l'exercice.

2005 ⁽²⁾	2004	2003	2002	2001 ⁽¹⁾	2000	1999
1 506,0	1 581,7	1 487,6	1 349,9	1 222,5	1 095,8	991,8
101,2	108,2	105,3	97,7	89,0	79,0	76,4
299,3	249,9	232,3	220,9	221,2	211,7	194,4
34,9	29,4	28,9	29,2	30,4	32,0	30,8
1 805,3	1 831,6	1 719,9	1 570,8	1 443,7	1 307,5	1 186,2
136,1	137,6	134,2	126,9	119,4	111,0	107,2
181,6	238,5	150,1	121,2	102,5	97,0	68,8
131,7	203,6	110,1	84,4	83,8	76,6	62,9
405,0	427,5	414,2	400,7	385,3	357,1	342,8
16,1	17,3	16,9	16,7	16,5	15,2	14,5
1 312,0	1 322,4	1 221,9	1 104,6	1 015,9	909,6	785,9
107,6	109,0	105,3	100,9	97,1	89,9	82,7
88,3	81,7	83,8	65,5	42,5	40,8	57,5
12,4	11,3	12,0	9,3	5,8	5,9	10,0
1 805,3	1 831,6	1 719,9	1 570,8	1 443,7	1 307,5	1 186,2
136,1	137,6	134,2	126,9	119,4	111,0	107,2

Rétrospective des 10 derniers exercices
Exercices terminés le dernier samedi du mois de mars
(chiffres non vérifiés)

	<u>2008</u>	<u>2007⁽¹⁾</u>	<u>2006</u>
Charges d'exploitation nettes⁽³⁾			
(en millions de dollars)			
Rémunération et avantages sociaux	316,9	308,4	280,0
Frais d'occupation d'immeuble ⁽⁴⁾	73,6	72,5	71,2
Frais d'utilisation de l'équipement et des fournitures ⁽⁴⁾	59,8	57,8	57,9
Fret à la vente et communication	11,4	12,2	13,3
Autres charges d'exploitation ⁽³⁾	16,5	21,9	34,9
Poste exceptionnel	-	-	-
Total	<u>478,2</u>	<u>472,8</u>	<u>457,3</u>
 Ratios d'exploitation			
(en pourcentages des ventes nettes)			
Bénéfice brut	54,0	54,3	55,3
Bénéfice net	33,2	32,6	32,6
Charges d'exploitation nettes ⁽³⁾	20,8	21,7	22,7
 Autres renseignements			
(à la fin de l'exercice)			
Nombre d'employés ⁽⁵⁾	5 337	5 264	5 235
Nombre de succursales	414	414	408
Nombre d'agences	397	395	400
Nombre de produits commercialisés	8 231	7 532	7 243
 Superficie des locaux			
(en milliers de pieds carrés)			
Succursales	1 703,8	1 687,1	1 660,9
Centres de distribution	1 215,4	1 166,9	1 166,9

⁽¹⁾ Exercice financier de 53 semaines.

⁽²⁾ Exercice perturbé par un conflit de travail.

⁽³⁾ Après déduction des autres produits et des autres revenus.

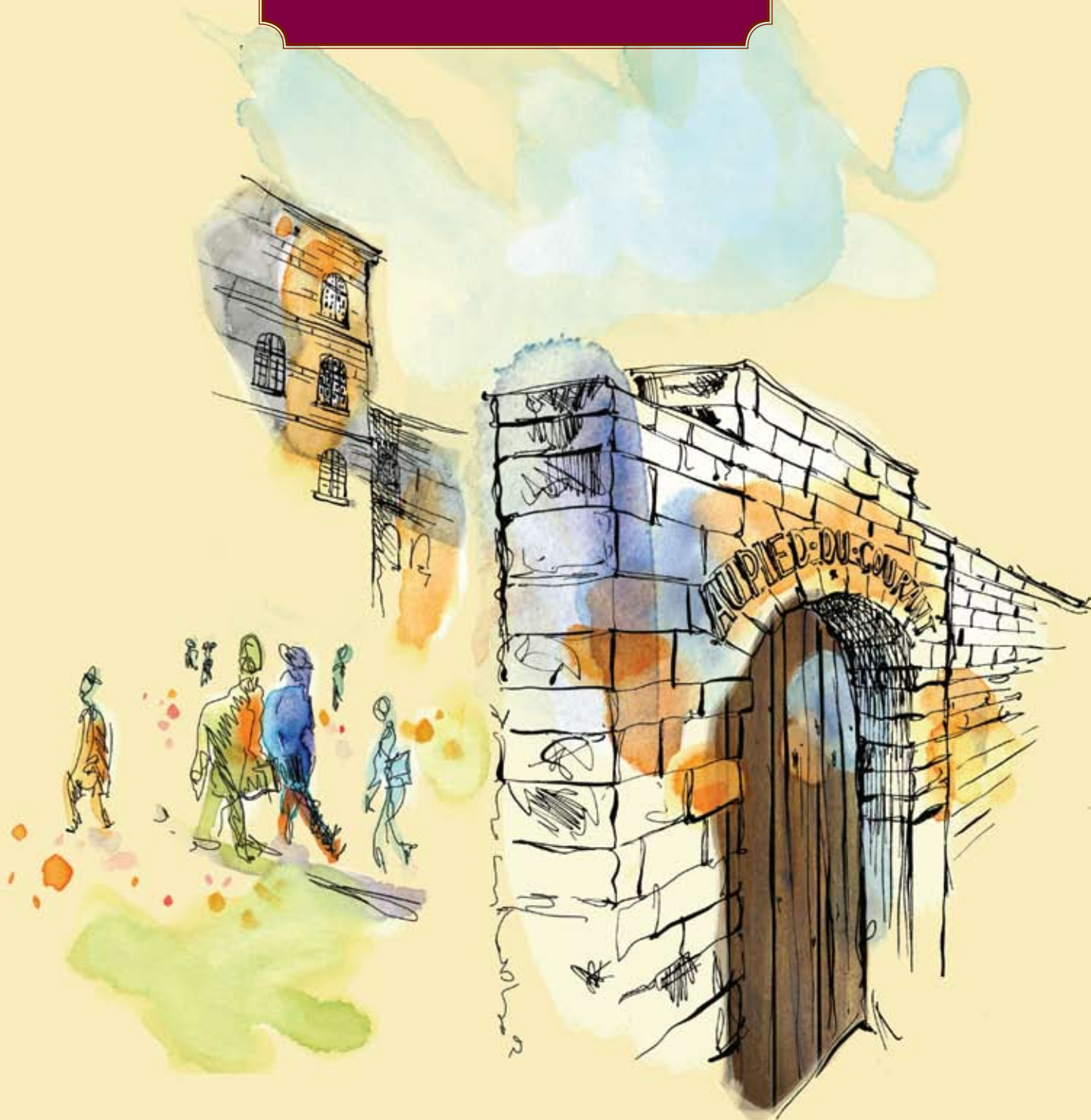
⁽⁴⁾ Incluant les charges d'amortissements.

⁽⁵⁾ Le nombre d'employés est établi sur la base d'équivalence en temps complet (personne/année).

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée au cours de l'exercice.

2005 ⁽²⁾	2004	2003	2002	2001 ⁽¹⁾	2000	1999
254,3	275,8	252,3	224,6	202,2	196,1	161,3
66,6	64,7	57,4	47,8	40,8	34,5	32,9
60,8	54,2	42,9	34,6	27,1	21,6	19,1
12,3	12,6	12,2	10,5	7,8	5,5	5,0
55,7	38,8	29,1	39,2	36,8	20,7	9,3
–	–	–	–	–	(6,1)	–
449,7	446,1	393,9	356,7	314,7	272,3	227,6
55,1	55,5	54,3	53,8	54,4	54,6	53,6
30,2	31,2	31,4	31,1	32,6	33,8	34,4
24,9	24,3	22,9	22,7	21,8	20,8	19,2
4 494	4 803	4 511	4 242	4 078	3 406	3 131
403	398	398	380	370	341	341
403	403	401	399	252	153	154
7 633	7 148	6 755	7 250	7 386	6 575	5 299
1 633,1	1 595,7	1 542,9	1 306,3	1 404,0	1 157,6	1 147,0
1 152,6	1 127,6	983,0	877,9	848,1	758,8	658,8

Gouvernance



Le conseil d'administration

Le 1^{er} avril 2007, le conseil d'administration de la Société des alcools du Québec était composé de son président, du président-directeur général et de six membres nommés par le gouvernement du Québec.

Le 7 août 2007, le gouvernement adoptait le décret numéro 623-2007 et procédait à la nomination de 4 nouveaux membres, portant ainsi le nombre d'administrateurs à 12.

Conformément à l'article 18 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, ces nouveaux membres ont pu bénéficier d'un programme d'accueil et de formation qui leur a permis de se familiariser rapidement avec les différentes divisions de la Société des alcools du Québec.

Le conseil d'administration a tenu 14 séances au cours de l'exercice 2007-2008, à l'occasion desquelles il a rempli toutes les fonctions régulières relatives à la conduite des affaires de la Société. Notamment, il a approuvé le plan d'immobilisations, les états financiers, le budget annuel et le rapport annuel de la Société. De plus, il a approuvé le profil des compétences et d'expérience, le *Code d'éthique et de déontologie* ainsi que les critères d'évaluation applicables aux membres du conseil d'administration.

Cet exercice a été marqué par le départ du président-directeur général, M. Sylvain Toutant. Cet événement a été l'occasion, pour les membres du conseil d'administration, d'élaborer un profil des compétences et d'expérience pour le poste de président et chef de la direction et d'amorcer le processus de recrutement en vue de recommander un candidat au gouvernement, et ce, conformément à l'article 12 de la *Loi sur la Société des alcools du Québec*.

Les quatre comités du conseil d'administration et leurs activités

Le comité de vérification

Le comité de vérification est composé de cinq membres qui, au cours de l'exercice 2007-2008, se sont réunis à sept reprises.

Le comité a rempli toutes les fonctions régulières énoncées à l'article 24 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, notamment :

- il a approuvé le plan annuel de vérification interne et assuré le suivi des recommandations formulées par les vérificateurs internes et externes;
- il s'est assuré qu'un plan visant une utilisation optimale des ressources était en place et en a assuré le suivi en octroyant, au cours de l'exercice 2007-2008, un mandat portant sur l'évaluation des processus de sélection et de retrait des produits courants et des produits de spécialité. Ce mandat comportait deux volets : d'une part, s'assurer que les pratiques actuelles de la Division de la commercialisation étaient conformes à la *Politique d'achat et de mise en marché* et, d'autre part, vérifier si cette politique était comparable à ce qui est effectué par des entités similaires à la Société des alcools du Québec;
- il a veillé à ce que des mécanismes de contrôle interne adéquats et efficaces soient mis en place. En effet, il a requis qu'un plan d'action soit élaboré pour la mise en application des contrôles prioritaires en succursale;
- il a examiné et recommandé au conseil d'administration l'approbation des états financiers de l'exercice 2006-2007.

Finalement, il a approuvé le plan de covérification présenté par le Vérificateur général et le cabinet Raymond Chabot Grant Thornton, en vue de la covérification des états financiers de l'année 2007-2008 et ce, conformément à l'article 60 de la *Loi sur la Société des alcools du Québec*.

Le comité des ressources humaines

Le comité des ressources humaines est composé de 6 membres qui, au cours de l'exercice 2007-2008, se sont réunis à 15 reprises.

Le comité a rempli toutes les fonctions régulières énoncées à l'article 27 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, notamment :

- il s'est assuré de la mise en place des politiques concernant les ressources humaines, recommandant, entre autres, au conseil d'administration l'adoption d'une politique de prévention en matière de harcèlement et de violence au travail et d'une politique d'indemnité lors d'un licenciement;
- il a examiné l'évaluation de la performance des membres de la haute direction et recommandé au conseil d'administration les augmentations salariales et la bonification pour chacun d'eux;
- il a approuvé et recommandé au conseil d'administration le règlement portant sur la rémunération variable 2008-2009 pour les vice-présidents, les cadres, le personnel non syndiqué et les cadres du secteur des ventes;
- il a élaboré et proposé au conseil d'administration un profil de compétences et d'expérience pour la nomination du président et chef de la direction;
- il a procédé à une étude de rémunération globale pour le poste de président et chef de la direction et a transmis ses recommandations au conseil d'administration;
- il a élaboré et recommandé au conseil d'administration une nouvelle structure organisationnelle;
- il a examiné le plan de relève des dirigeants nommés par la Société des alcools du Québec et pris acte des résultats de la revue des talents 2007 pour les postes de vice-présidents et de directeurs.

Le comité des pratiques commerciales

Le 29 mars 2007, le conseil d'administration de la Société des alcools du Québec a procédé à la création d'un comité des pratiques commerciales, mettant ainsi fin aux activités de son comité exécutif, et ce, conformément aux meilleures pratiques en matière de gouvernance des sociétés d'État.

Le comité est composé de sept membres qui, au cours de l'exercice 2007-2008, se sont réunis à neuf reprises.

Le comité a rempli toutes les fonctions que lui a déléguées le conseil d'administration, notamment:

- il a examiné et recommandé au conseil d'administration les politiques reliées à l'achat et à la mise en marché, aux engagements financiers et aux contrats, au développement du réseau de succursales et d'agences, au plan de marketing, aux programmes promotionnels, aux dons et commandites ainsi qu'aux communications externes;
- il s'est assuré que la Société des alcools du Québec avait mis en place des mesures adéquates pour maintenir un équilibre constant entre son mandat commercial et son mandat sociétal.

Le comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique est composé de cinq membres qui, au cours de l'exercice 2007-2008, se sont réunis à cinq reprises.

Le comité a rempli toutes les fonctions régulières énoncées à l'article 22 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, notamment :

- il a recommandé au conseil d'administration l'approbation d'un *Manuel de l'administrateur*;
- il a également recommandé au conseil d'administration de remplacer le comité exécutif par un comité des pratiques commerciales, et ce, dans un souci d'appliquer les meilleures règles de gouvernance et de partager les fonctions entre le conseil d'administration et les autres comités auxquels il délègue des responsabilités.

De plus,

- il a procédé à divers amendements au *Code d'éthique et de déontologie* applicable aux membres du conseil d'administration;
- il a élaboré les critères d'évaluation du conseil d'administration, de son président, des membres et des comités;
- il a conçu, approuvé et recommandé au conseil d'administration le programme d'accueil pour les nouveaux administrateurs de la Société des alcools du Québec;
- il a étudié les rapports semestriels soumis par l'ombudsman des relations d'affaires et du personnel de la Société des alcools du Québec.

Conseil d'administration



(1, 2, 3, 4, 5)

Norman Hébert jr.
**Président du conseil
d'administration**
Nommé le 15 novembre 2006,
mandat de deux ans
Président et chef de la direction
Groupe Park Avenue inc.

Licencié en droit de l'Université d'Ottawa et détenteur d'un baccalauréat en commerce de l'Université Concordia, Norman Hébert jr. est, depuis 1991, président et chef de la direction du Groupe Park Avenue inc. M. Hébert a notamment siégé au conseil d'administration d'Hydro-Québec. Il fut aussi président de la Corporation des concessionnaires automobiles de Montréal et président de la section du Québec de la Young Presidents' Organization.



(1, 2)

Philippe Duval
Administrateur
Nommé le 7 novembre 2007
**Président-directeur général
par intérim**
SAQ

Diplômé en relations industrielles de l'Université de Montréal, Philippe Duval exerce dans ce domaine depuis près de 30 ans, ayant notamment occupé le poste de vice-président aux ressources humaines pour Aéroport international de Montréal, Uniboard Canada et Molson Canada. Ayant débuté sa carrière en 1977 à la Société de développement de la Baie-James, il a également œuvré dans le secteur des ventes à titre de directeur national chez Delisle Canada. À la SAQ depuis 2003, il a été vice-président aux ressources humaines puis vice-président à l'exploitation des réseaux de vente avant d'être nommé président-directeur général par intérim en novembre 2007.



(1, 2, 3, 5)

Yves Archambault
**Président du comité
des pratiques commerciales**
Administrateur
Nommé le 12 septembre 2003,
renouvelé le 16 novembre 2005,
mandat de deux ans
Administrateur
Desjardins, Assurances générales
Technologies 20-20 inc.

Licencié des HEC de l'Université de Montréal, Yves Archambault a occupé le poste de vice-président exécutif chez le Groupe Val Royal de 1983 à 1988. Il a été par la suite président et chef de l'exploitation de Réno-Dépôt inc. de 1988 à 1997, puis chef de la direction jusqu'en 2002. Il a également siégé au conseil d'administration de plusieurs sociétés dont Arcon Canada, Culinar, Kingfisher Pic et Réno-Dépôt inc.



(1, 2, 3, 4)

Chantal Bélanger
**Présidente du comité
de vérification**
Administratrice
Nommée le 18 décembre 2002,
renouvelée le 16 novembre 2005,
mandat de deux ans
Administratrice
Industries Lassonde inc.

Membre de l'Ordre des comptables généraux agréés du Québec et titulaire d'un certificat de 1^{er} cycle en sciences comptables de l'Université du Québec à Rimouski, Chantal Bélanger possède également un diplôme en gestion bancaire de l'Institut des banquiers canadiens. Elle détient aussi une certification universitaire en gouvernance de sociétés du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval la désignant comme administratrice de sociétés certifiée. M^{me} Bélanger a occupé pendant 20 ans différents postes de cadre à La Banque Laurentienne du Canada, où elle fut notamment première vice-présidente aux services financiers aux particuliers pour le Québec.



(1, 2, 5)

Johanne Brunet

Administratrice
Nommée le 7 août 2007,
mandat de quatre ans
Présidente

JB Brunet média
international inc.

Professeure agrégée

Service de l'enseignement
du marketing
HEC de Montréal

Membre de l'Ordre des comptables généraux agréés, Johanne Brunet est détentrice d'un doctorat en *Industrial and Business Studies* de l'Université de Warwick (Royaume-Uni) et d'une maîtrise en administration des affaires en marketing et gestion internationale des HEC de Montréal. Johanne Brunet a travaillé comme directrice de la production extérieure et des acquisitions à la Société Radio-Canada, pour ensuite œuvrer en tant que vice-présidente principale à TV5-Amériques. Elle siège entre autres au conseil d'administration de Vivavision Inc. et vient de terminer son mandat au sein du conseil de la Société Radio-Canada/CBC.



(1, 2, 4)

Monique F. Leroux

Administratrice
Nommée le 7 août 2007,
mandat de quatre ans
Présidente et
chef de la direction
Mouvement Desjardins

Monique F. Leroux est diplômée du *Executive program* de l'Université Western en Ontario et détentrice d'un baccalauréat en administration des affaires de l'Université du Québec à Chicoutimi. Nommée en mars 2008 présidente et chef de la direction du Mouvement Desjardins, elle y a également occupé le poste de chef de la direction financière et celui de présidente et chef de la direction des filiales. M^{me} Leroux a notamment été première vice-présidente Québec chez RBC Banque Royale avant de devenir première vice-présidente exécutive et chef de l'exploitation chez Québécor inc. Elle a aussi été présidente de l'Ordre des comptables agréés du Québec et associée de Ernst & Young.



(1, 3, 5)

Louise Ménard
Présidente du comité de
gouvernance et d'éthique
Administratrice
Nommée le 7 août 2007,
mandat de quatre ans
Présidente
Groupe Méfor inc.

Licenciée en droit de l'Université de Montréal et membre du Barreau du Québec depuis 1974, Louise Ménard est actuellement présidente du Groupe Méfor inc.- Société de services de consultation et de gestion. M^{me} Ménard a agi antérieurement à titre de vice-présidente Affaires corporatives et juridiques et secrétaire chez Sodarcan inc. après avoir œuvré à titre de conseiller juridique pour différentes entreprises publiques et privées, notamment Québécor inc. et la Société des loteries et courses du Québec (Loto-Québec). Elle est membre du conseil d'administration de la Fondation Sur la pointe des pieds.



(1, 2, 3, 5)

Gary Mintz

Administrateur
Nommé le 12 septembre 2003,
renouvelé le 16 novembre 2005,
mandat de deux ans

Vice-président
aux achats industriels

La compagnie américaine
de fer et métaux inc. (AIM)

Gary Mintz est diplômé de l'Université McGill en commerce et détient une maîtrise en administration des affaires de l'Université Concordia. Il est vice-président aux achats industriels de La compagnie américaine de fer et métaux inc. (AIM) depuis 25 ans. M. Mintz participe aussi comme bénévole à de nombreuses œuvres caritatives, notamment pour l'Hôpital général juif et l'Hôpital général pour enfants.

Conseil d'administration



(1, 4, 5)

Robert Morier
Administrateur

Nommé le 12 septembre 2003, renouvelé le 16 novembre 2005, mandat de deux ans

Président

Robert Morier inc.

Robert Morier détient un diplôme d'assureur-vie agréé de même qu'une maîtrise en sciences commerciales de l'Université de Sherbrooke. Président de son propre cabinet de services financiers, M. Morier a présidé deux campagnes d'Opération Nez rouge. Il est aussi membre fondateur et trésorier de la Fondation Athlétas, qui soutient le développement des athlètes étudiants de l'Université de Sherbrooke.



(1, 2, 3, 4)

Pietro Perrino
Administrateur

Nommé le 3 novembre 2004, renouvelé le 7 août 2007, mandat de trois ans

Président

Pergui Groupe Conseil inc.

Vice-président

VM Cap

Président du conseil

ZoomMed

Administrateur

Ranaz Corporation

Pietro Perrino est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université du Québec à Montréal. Il détient également une certification universitaire en gouvernance de sociétés du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval le désignant comme un administrateur de sociétés certifié. En mars 1999, il a fondé Pergui Groupe Conseil inc., où il agit à titre de consultant auprès de dirigeants d'entreprise en élaborant avec eux leur positionnement stratégique et le développement d'affaires.



(1, 3, 5)

Jean-Marie Toulouse
Administrateur

Nommé le 7 août 2007, mandat de quatre ans
Professeur titulaire
École des Hautes Études commerciales

Jean-Marie Toulouse, Ph.D. (psychologie sociale, Université de Montréal), postdoctorat (*management*, UCLA), est professeur titulaire aux HEC de Montréal. Il y enseigne la stratégie d'entreprise et l'entrepreneurship et y a également occupé plusieurs postes administratifs dont celui de directeur pendant près de 12 ans. Il a publié plusieurs ouvrages et un nombre considérable d'articles dans les plus grandes revues de sa discipline et les meilleures revues professionnelles. Au cours de sa carrière, M. Toulouse a été membre de plusieurs conseils d'administration. Il est officier de l'Ordre du Québec et membre de la Société royale du Canada.



(1, 3, 4, 5)

Adam Turner
Président du comité des ressources humaines
Administrateur

Nommé le 25 mai 2005, renouvelé le 7 août 2007, mandat de trois ans

Président

Divco ltée

Détenteur d'un baccalauréat en sciences politiques et français de l'Université Western en Ontario, Adam Turner est aussi diplômé de l'Institut international de formation des cadres, comptabilité et finance de l'Université McGill. Il occupe le poste de président de Divco ltée, une entreprise de construction de bâtiments institutionnels, industriels et commerciaux. M. Turner a agi comme administrateur au sein de nombreuses organisations dont Kids for Kids, Young Entrepreneurs Organization, Shanmark Medical, Prosys Tech, Adtek PhotoMask et Perry Baromedical.

Présence des administrateurs aux réunions du conseil et de ses comités

	Conseil d'administration	Comité des pratiques commerciales	Comité de gouvernance et d'éthique	Comité de vérification	Comité des ressources humaines
Norman Hébert jr.	14/14	9/9	5/5	4/7	13/15
Philippe Duval (nommé le 7 novembre 2007)	5/5	3/3	–	–	–
Sylvain Toutant (démission le 2 novembre 2007)	9/9	4/6	–	–	–
Yves Archambault	10/14	7/9	2/2 *	–	8/15
Chantal Bélanger	13/14	4/4 *	4/5	7/7	–
Johanne Brunet (nommée le 7 août 2007)	11/11 *	5/5 *	–	–	11/12 *
Monique Leroux (nommée le 7 août 2007)	4/11 *	2/5 *	–	1/4 *	–
Louise Ménard (nommée le 7 août 2007)	10/11 *	–	3/3 *	–	11/12 *
Gary Mintz	9/14	7/9	4/5	–	2/3 *
Robert Morier	13/14	–	–	7/7	15/15
Pietro Perrino	14/14	5/5 *	2/2 *	6/7	–
Jean-Marie Toulouse (nommé le 7 août 2007)	10/11 *	–	3/3 *	–	10/12 *
Adam Turner	13/14	–	1/2 *	2/4 *	14/15

* La composition des comités a été modifiée au cours de l'exercice 2007-2008 par la résolution du conseil d'administration du 16 août 2007.

Rémunération des administrateurs

2007-2008
(en dollars)

Yves Archambault (1, 2, 3, 5)	23 500
Chantal Bélanger (1, 2, 3, 4)	24 000
Johanne Brunet (1, 2, 5)	17 333
Norman Hébert jr. (1, 2, 3, 4, 5)	46 000
Monique Leroux (1, 2, 4)	9 083
Louise Ménard (1, 3, 5)	16 083
Gary Mintz (1, 2, 3, 5)	18 250
Robert Morier (1, 4, 5)	23 750
Pietro Perrino (1, 2, 3, 4)	20 500
Jean, Marie Toulouse (1, 3, 5)	15 833
Adam Turner (1, 3, 4, 5)	23 750
Total	238 082

* Rémunération payable aux administrateurs selon le décret numéro 610-2006 adopté le 28 juin 2006 concernant la rémunération des membres des conseils d'administration de six sociétés d'État.

(¹) Conseil d'administration (²) Comité des pratiques commerciales (³) Comité de gouvernance et d'éthique (⁴) Comité de vérification (⁵) Comité des ressources humaines

Rémunération des cinq plus hauts salariés et membres de la direction

(en dollars)

Nom	Titre	Salaire de base ⁽¹⁾	Programme de boni annuel ⁽¹⁾	Autres formes de rémunération ⁽¹⁾⁽²⁾
Philippe Duval	Président-directeur général par intérim	223 139	60 857 ⁽³⁾	23 267 ⁽⁴⁾
Richard Genest	Vice-président et Chef de la Direction financière	203 052	60 916	5 450
Luc Vachon	Vice-président Logistique et Distribution	193 781	58 135	7 941
Alain Brunet	Vice-président Commercialisation	183 460	55 038	13 903
Benoit Durand	Vice-président Ressources informationnelles	180 062	54 019	19 512

⁽¹⁾ Salaire et boni de l'exercice financier 2007-2008.

⁽²⁾ Automobile, ordre professionnel, assurances collectives.

⁽³⁾ Aux fins du calcul de la rémunération variable, le boni a été calculé sur le salaire de base attribué au poste de vice-président à l'exploitation des réseaux de vente et aux ressources humaines, soit 202 854 \$.

⁽⁴⁾ Le conseil d'administration a octroyé une bonification additionnelle d'un montant de 10 142 \$ relative au cumul des fonctions de vice-président à l'exploitation des réseaux de vente et aux ressources humaines et de président-directeur général par intérim entre le 7 novembre 2007 et le 29 mars 2008.

L'ombudsman, en toute équité

Le poste d'ombudsman aux relations d'affaires et du personnel a été confié à une personne d'expérience, M. Jacques Desmeules, président-directeur général de la SAQ de 1971 à 1978. L'ombudsman peut recevoir les plaintes des membres du personnel ainsi que celles des partenaires d'affaires qui n'ont pas reçu de réponse, ou de réponse satisfaisante, de la part du (des) responsable(s) de la SAQ. Il doit analyser et traiter ces plaintes selon le principe de l'équité. L'ombudsman, dont la fonction relève du conseil d'administration et de son comité de gouvernance et d'éthique, jouit d'ailleurs d'une indépendance absolue à l'égard de la direction de la SAQ de façon qu'il puisse exercer sa tâche en toute impartialité. Il a un pouvoir de recommandation auprès du conseil d'administration, auquel il présente, deux fois par année, un rapport de ses activités, comme ce fut le cas en 2007-2008. Au cours de cet exercice, M. Desmeules a traité de nombreux dossiers reliés aux relations avec le personnel et aux pratiques commerciales de la SAQ et a formulé des recommandations. En plus d'être membre du Forum canadien des ombudsmans, l'ombudsman de la SAQ souscrit au code de déontologie de l'International Ombudsman Association (IOA), dont il est membre certifié.

Effectif

Par sexes et par divisions

(29 mars 2008)

	Femmes	Hommes	Total
Affaires publiques et communications	33	9	42
Commercialisation	106	57	163
Exploitation des réseaux de vente	2 568	2 623	5 191
Finances	147	220	367
Logistique et distribution	100	702	802
Maison des Futailles	3	39	42
PDG, Vérification interne et développement stratégique	7	13	20
Ressources humaines	61	23	84
Ressources informationnelles	54	133	187
Secrétariat général et services juridiques	14	8	22
Total	3 093	3 827	6 920

Projet Accès à l'information

En juin 2006, le gouvernement du Québec adoptait le projet de loi 86 modifiant la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* et, le 14 novembre 2007, il publiait dans la *Gazette officielle* un projet de règlement portant sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels. Ces nouvelles dispositions prévoient entre autres que les ministères et les organismes gouvernementaux devront adopter une politique de diffusion de l'information ainsi qu'un plan de classification.

Ces nouvelles dispositions permettront aux citoyens d'accéder plus facilement aux documents détenus par le gouvernement par l'intermédiaire des sites Internet des ministères et organismes, et ce, sans qu'il soit nécessaire de faire une demande.

Un comité Accès à l'information a été formé, qui a pour mandat de mettre les pratiques à niveau avec la réforme et de préparer la diffusion automatique des documents visés par ces modifications.

Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de la Société des alcools du Québec

Préambule

Considérant que les membres du conseil d'administration doivent se doter d'un code d'éthique et de déontologie dans le respect des principes et règles édictés par le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* (ci-après appelé « *Règlement* ») adopté dans le cadre de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (L.R.Q., c M-30, a 3.0.1 et 3.0.2; 1997, c. 6, a. 1);

Considérant que la loi et le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* prévoient des principes d'éthique et des règles de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration, lesquels sont en partie reproduits à titre informatif à l'*Annexe 1* du présent code;

Considérant que l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité de l'administration de la Société, de favoriser la transparence et de responsabiliser l'administration et les administrateurs publics;

Considérant que les membres du conseil d'administration désirent doter l'entreprise d'un code d'éthique et de déontologie propre à l'entreprise;

En considération de ce qui précède, les membres du conseil d'administration adoptent le code d'éthique et de déontologie qui suit :

Section 1.

Interprétation

1. Dans le présent code, à moins que le contexte n'indique un sens différent :

- a) « **membre du conseil** » désigne un membre du conseil d'administration de la Société, qu'il exerce ou non une fonction à plein temps;
- b) « **association** » désigne une association ou un regroupement de personnes, de société ayant un intérêt direct ou indirect dans le commerce des boissons alcooliques ou l'organisation du commerce des boissons alcooliques;
- c) « **autorité compétente** » désigne le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif;
- d) « **conjoint** » comprend les époux ainsi que les personnes vivant maritalement l'une avec l'autre depuis plus d'un an;
- e) « **conseil** » désigne le conseil d'administration de la Société;
- f) « **contrat** » comprend un contrat projeté;
- g) « **entreprise** » désigne toute forme d'unité économique de production de biens ou de services ou de toute autre affaire à caractère commercial, industriel ou financier;
- h) « **famille immédiate** » désigne le conjoint et les enfants à charge;
- i) « **loi** » désigne la *Loi sur la Société des alcools du Québec*, L.R.Q. c. S-13, telle qu'elle a été amendée et modifiée à l'occasion; et
- j) « **Société** » désigne la Société des alcools du Québec.

2. Dans le présent code, l'interdiction de poser un geste inclut la tentative de poser ce geste et/ou l'incitation à le poser.

Section 2.

Dispositions générales

3. Le présent code a pour objet d'établir les principes d'éthique et les règles de déontologie des membres du conseil.

Les principes d'éthique tiennent compte de la mission de la Société, des valeurs qui sous-tendent son action et de ses principes généraux de gestion.

Les règles de déontologie portent sur les devoirs et obligations des membres du conseil; elles les explicitent et les illustrent de façon indicative.

4. Le membre du conseil est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi et le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*, ainsi que ceux établis dans le présent code d'éthique et de déontologie. En cas de divergence, les dispositions les plus exigeantes doivent s'appliquer.

5. Dans les 30 jours de l'adoption du présent code par le conseil, chaque membre du conseil doit remplir et signer l'attestation reproduite à l'*Annexe 2* du présent code; cette attestation, une fois remplie, est remise au président du conseil qui doit la remettre au secrétaire de la Société aux fins de conservation.

Chaque nouveau membre du conseil doit faire de même dans les 30 jours de sa nomination.

6. Le membre du conseil s'engage à collaborer avec le président du conseil et à se conformer aux avis que ce dernier peut être appelé à donner verbalement ou par écrit.

Section 3.

Principes d'éthique

7. Pendant toute la durée de son mandat, le membre du conseil doit agir avec prudence, diligence, honnêteté et loyauté dans l'intérêt de la Société.

Le membre du conseil doit accomplir sa tâche avec efficacité, assiduité et dans le respect du droit et de l'équité.

Dans l'exécution de ses fonctions, le membre du conseil fait bénéficier ses collègues et la Société des connaissances ou aptitudes qu'il a acquises au cours de sa carrière.

8. Le membre du conseil ne peut exercer ses fonctions dans son propre intérêt ni dans celui d'un tiers.

9. Le membre du conseil prend ses décisions de façon à assurer et à maintenir le lien de confiance avec les clients, les fournisseurs, les partenaires de la Société ainsi qu'avec le gouvernement.

10. Le membre du conseil doit assurer et préserver la confidentialité des informations qu'il obtient dans l'exercice de ses fonctions de membre du conseil; il doit s'assurer de la destruction de tout document confidentiel lorsque ce dernier n'est plus nécessaire à l'exécution de son mandat de membre du conseil; il doit user de retenue dans ses conversations afin de ne pas favoriser une partie au détriment d'une autre sur le plan des liens d'affaires qu'elle a ou pourrait avoir avec la Société.

11. Les décisions du conseil sont publiques, sauf décision contraire du conseil et ce, pour des motifs sérieux. Toutefois, les délibérations, les votes et les positions défendues par les membres sont confidentiels.

Section 4.

Règles de déontologie

12. Le membre du conseil doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions ou dans une situation pouvant jeter un doute raisonnable sur sa capacité de s'acquitter de ses devoirs avec loyauté.

13. Le membre du conseil à temps plein dont le président-directeur général ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

Tout autre membre du conseil qui a ou dont l'employeur a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise, un contrat ou une association doit dénoncer par écrit cet intérêt au président du conseil d'administration et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise, le contrat ou l'association dans lequel il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Il doit également dénoncer dès qu'il en a connaissance les droits qu'il peut faire valoir contre la Société, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

14. Le membre du conseil est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Tout document identifié par le conseil d'administration ou par le secrétaire général comme étant confidentiel revêt un caractère confidentiel et ne peut être transmis, communiqué ou son contenu divulgué à quiconque par le membre du conseil sans une autorisation expresse du conseil.

15. Le membre du conseil ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou avantage autres que ceux d'usage et d'une valeur modeste. Tout cadeau, marque d'hospitalité ou avantage ne correspondant pas à ces critères doit être retourné au donateur ou à la Société.

16. Le membre du conseil ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

17. Le membre du conseil ne peut accepter ni solliciter un avantage d'une personne ou d'une entreprise faisant affaires avec la Société ou une filiale, ou agissant au nom ou pour le bénéfice d'une telle personne ou entreprise, si cet avantage est destiné à l'influencer ou susceptible de l'influencer dans l'exercice de ses fonctions, ou de générer des attentes en ce sens. Le membre du conseil ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou influence qu'il pourrait exercer sur quelque décision que ce soit que le conseil peut être appelé à prendre.

Code d'éthique et de déontologie
des membres du conseil d'administration
de la Société des alcools du Québec

Section 5.

Divulgateion et abstention

La divulgation requise à l'article 13 se fait :

- a) lors de la réunion au cours de laquelle le contrat ou la question concernée est à l'étude; ou
- b) dès le moment où le membre du conseil qui n'avait aucun intérêt dans le contrat ou la question concernée à l'étude en acquiert un; ou
- c) dès le moment où le membre du conseil acquiert un intérêt dans le contrat déjà conclu; ou
- d) dès le moment où le membre du conseil acquiert un intérêt dans un contrat ou une question sous étude.

19. Le membre du conseil doit effectuer la divulgation requise à l'article 13 dès qu'il a connaissance d'un contrat visé par cet article et qui, dans le cadre de l'activité commerciale normale de la Société, ne requiert pas l'approbation des membres du conseil.

20. Les articles 12, 13, 15, 16, 17, 18, 19 et 21 s'appliquent également lorsque l'intérêt concerné est détenu par un membre de la famille immédiate du membre du conseil.

21. Le membre du conseil doit remettre au président du conseil, dans les 30 jours de sa nomination et le 31 mars de chaque année où il demeure en fonction, une déclaration en la forme prévue à l'*Annexe 3* et contenant les informations suivantes :

- a) le nom de toute entreprise dans laquelle il détient, directement ou indirectement, des valeurs mobilières ou des biens, incluant des parts sociales, en précisant la nature et la quantité en nombre et en proportion des valeurs mobilières détenues et la valeur des biens;
- b) le nom de toute entreprise pour laquelle il exerce des fonctions ou dans laquelle il a un intérêt direct ou indirect sous forme de créance, droit, priorité, hypothèque ou avantage financier ou commercial significatif;
- c) le nom de toute association dans laquelle il exerce des fonctions ou dans laquelle il est membre en précisant ses fonctions le cas échéant ainsi que les objets visés par cette association.

Le membre du conseil pour qui les dispositions des paragraphes a) à c) ne trouvent pas d'application doit remplir une déclaration à cet effet et la remettre au président du conseil.

Le membre du conseil doit également produire une telle déclaration dans les 30 jours de la survenance d'un changement significatif à son contenu.

Les déclarations remises en vertu du présent article sont traitées de façon confidentielle.

22. Le président du conseil remet les déclarations reçues en application des articles 13 et 18 à 21 au secrétaire de la Société qui les conserve dans les dossiers de la Société.

Section 6.

Administrateurs nommés à d'autres conseils

23. Le membre du conseil nommé par la Société afin d'exercer des fonctions d'administrateur auprès d'un autre organisme ou entreprise (ci-après la « Personne nommée ») est tenue de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi, par le Règlement et par le présent code, ainsi que ceux établis dans le code d'éthique et de déontologie de tel organisme ou entreprise. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

24. La personne nommée n'a droit, pour l'exercice de ses fonctions, qu'à la seule rémunération reliée à celles-ci. Cette rémunération ne peut comprendre, même en partie, des avantages pécuniaires tels que ceux établis notamment par des mécanismes d'intéressement basés sur la variation de la valeur des actions ou sur la participation au capital-actions de l'entreprise. Toutefois, toute rémunération allouée au président-directeur général occupant un poste à temps plein au sein de la Société doit être versée directement au nom de la Société.

25. Sous réserve de ses engagements de confidentialité et de ses devoirs d'honnêteté et de loyauté et généralement des engagements de même nature découlant de la loi et du code d'éthique de l'organisme ou de l'entreprise au sein duquel la Personne nommée exerce des fonctions d'administrateur, cette dernière doit informer la Société de toute question soulevée à l'ordre du jour d'une réunion du conseil d'administration de tel organisme ou entreprise qui pourrait avoir un impact significatif sur le plan financier, sur la réputation ou sur les opérations de la Société. La Personne nommée est tenue d'informer la Société de toute question dans un délai raisonnable, et ce, préalablement aux votes des administrateurs.

Section 7.

Dispenses

Les dispositions du présent code relatives aux déclarations et aux conflits d'intérêts ne s'appliquent pas :

- a) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement à la gestion duquel le membre du conseil ne participe ni directement ni indirectement;
- b) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'une fiducie sans droit de regard dont le bénéficiaire ne peut prendre connaissance de la composition;
- c) à un intérêt qui, de par sa nature et son étendue, est commun à la population en général ou à un secteur particulier dans lequel œuvre le membre du conseil;
- d) à la détention de titres émis ou garantis par un organisme ou une entreprise du gouvernement au sens de la *Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01)* à des conditions identiques pour tous.

Section 8.

Processus disciplinaire

Le président du conseil veille à l'application du présent code, en interprète les dispositions et s'assure du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les membres du conseil. Le président du conseil a pour mandat :

- a) de donner son avis et de fournir son soutien à la Société et à tout membre du conseil confronté à une situation qu'il estime poser un problème;
- b) de traiter toute demande d'information relative au présent code;
- c) de faire enquête de sa propre initiative ou sur réception d'allégations d'irrégularités au présent code.

28. Le secrétaire de la Société tient des archives où il conserve, notamment, les déclarations, divulgations et attestations qui doivent lui être transmises en vertu du présent code ainsi que les rapports, décisions et avis consultatifs.

29. Le président du conseil peut consulter et recevoir des avis de conseillers ou experts externes sur toute question qu'il juge à propos.

30. Le président du conseil préserve l'anonymat des plaignants, requérants et informateurs à moins d'intention manifeste à l'effet contraire. Il ne peut être contraint de révéler une information susceptible de dévoiler leur identité, sauf si la loi ou le tribunal l'exige.

31. Lorsque le président du conseil a des motifs raisonnables de croire qu'un membre du conseil n'a pas respecté l'une ou l'autre des dispositions du présent code, il en informe immédiatement le conseil et l'autorité compétente en lui remettant une copie complète de son dossier.

32. Tout employé ou membre du conseil de la Société peut, de sa propre initiative, déposer une plainte contre un membre du conseil auprès de l'autorité compétente.

33. Le dossier de plainte est traité par l'autorité compétente et une sanction, le cas échéant, est imposée à l'administrateur en défaut conformément à ce que prévoit le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*.

Section 9.

Dispositions finales

Le présent code d'éthique et de déontologie entre en vigueur à compter de son adoption par le conseil d'administration de la Société.

Il n'a aucun effet rétroactif.

Annexe 1

extraits de lois et règlement relatifs aux principes d'éthique et aux règles de déontologie applicables aux administrateurs publics

Loi sur la Société des alcools du Québec

{Conflit d'intérêts}

13. Aucun membre du conseil d'administration qui exerce une fonction à plein temps au sein de la Société ne peut, sous peine de déchéance de sa charge, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société. Toutefois, cette déchéance n'a pas lieu si cet intérêt lui échoit par succession ou par donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

{Révélation d'intérêt}

Tout autre membre du conseil d'administration ayant un intérêt dans une entreprise doit, sous peine de déchéance de sa charge, le révéler par écrit au président du conseil et s'abstenir de participer à toute décision portant sur l'entreprise dans laquelle il a un intérêt.

Code civil du Québec

Art. 321. L'administrateur est considéré comme mandataire de la personne morale. Il doit, dans l'exercice de ses fonctions, respecter les obligations que la loi, l'acte constitutif et les règlements lui imposent et agir dans les limites des pouvoirs qui lui sont conférés.

Art. 322. L'administrateur doit agir avec prudence et diligence. Il doit aussi agir avec honnêteté et loyauté dans l'intérêt de la personne morale.

Art. 323. L'administrateur ne peut confondre les biens de la personne morale avec les siens; il ne peut utiliser, à son profit ou au profit d'un tiers, les biens de la personne morale ou l'information qu'il obtient en raison de ses fonctions à moins qu'il ne soit autorisé à le faire par les membres de la personne morale.

**Code d'éthique et de déontologie
des membres du conseil d'administration
de la Société des alcools du Québec**

Art. 324. L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et ses obligations d'administrateur.

Il doit dénoncer à la personne morale tout intérêt qu'il a dans une entreprise ou une association susceptible de le placer en situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre elle, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur. Cette dénonciation d'intérêts est consignée au procès-verbal des délibérations du conseil d'administration ou à ce qui en tient lieu.

Art. 325. Tout administrateur peut, même dans l'exercice de ses fonctions, acquérir, directement ou indirectement, des droits dans les biens qu'il administre ou contracte avec la personne morale.

Il doit signaler aussitôt le fait à la personne morale, en indiquant la nature et la valeur des droits qu'il acquiert, et demander que le fait soit consigné au procès-verbal des délibérations du conseil d'administration ou à ce qui en tient lieu. Il doit, sauf nécessité, s'abstenir de délibérer et de voter sur la question. La présente règle ne s'applique pas, toutefois, aux questions qui concernent la rémunération de l'administrateur ou ses conditions de travail.

Art. 326. Lorsque l'administrateur de la personne morale omet de dénoncer correctement et sans délai une acquisition ou un contrat, le tribunal, à la demande de la personne morale ou d'un membre, peut, entre autres mesures, annuler l'acte ou ordonner à l'administrateur de rendre compte et de remettre à la personne morale le profit réalisé ou l'avantage reçu.

L'action doit être intentée dans l'année qui suit la connaissance de l'acquisition ou du contrat.

Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics

**Chapitre II
Principes d'éthique et règles générales de déontologie**

4. Les administrateurs publics sont nommés ou désignés pour contribuer, dans le cadre de leur mandat, à la réalisation de la mission de l'État et, le cas échéant, à la bonne administration de ses biens.

Leur contribution doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

5. L'administrateur public est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi et le présent règlement, ainsi que ceux établis dans le code d'éthique et de déontologie qui lui est applicable. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

Il doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

L'administrateur public qui, à la demande d'un organisme ou d'une entreprise du gouvernement, exerce des fonctions d'administrateur dans un autre organisme ou entreprise, ou en est membre, est tenu aux mêmes obligations.

6. L'administrateur public est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur public représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

7. L'administrateur public doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations politiques partisans.

8. Le président du conseil d'administration, le premier dirigeant d'un organisme ou d'une entreprise et les administrateurs publics à temps plein doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.

9. L'administrateur public doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.

Il doit dénoncer à l'organisme ou à l'entreprise dans lequel il est nommé ou désigné tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre l'organisme ou l'entreprise, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

Sous réserve de l'article 6, l'administrateur public nommé ou désigné dans un autre organisme ou entreprise doit faire aussi cette dénonciation à l'autorité qui l'a nommé ou désigné.

10. L'administrateur public à temps plein ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de l'organisme ou de l'entreprise dans lequel il est nommé ou désigné. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

Tout autre administrateur public qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui de l'organisme ou entreprise dans lequel il est nommé ou désigné doit, sous peine de révocation, dénoncer par écrit cet intérêt au président du conseil d'administration et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Le présent article n'a toutefois pas pour effet d'empêcher un administrateur public de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail au sein de l'organisme ou de l'entreprise par lesquelles il serait aussi visé.

11. L'administrateur public ne doit pas confondre les biens de l'organisme ou de l'entreprise avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit d'un tiers.

12. L'administrateur public ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur public représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

13. L'administrateur public à plein temps doit exercer ses fonctions de façon exclusive sauf si l'autorité qui l'a nommé ou désigné le nomme ou le désigne aussi à d'autres fonctions. Il peut, toutefois, avec le consentement écrit du président du conseil d'administration, exercer des activités didactiques pour lesquelles il peut être rémunéré et des activités non rémunérées dans des organismes sans but lucratif.

Le président du conseil d'administration peut pareillement être autorisé par le secrétaire général du Conseil exécutif. Toutefois, le président du conseil d'administration d'un organisme ou d'une entreprise du gouvernement qui détient cent pour cent des actions d'un autre organisme ou entreprise du gouvernement est l'autorité qui peut donner une telle autorisation au président du conseil d'administration de ce dernier organisme ou entreprise.

14. L'administrateur public ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.

15. L'administrateur public ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

16. L'administrateur public doit, dans l'exercice de ses fonctions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.

17. L'administrateur public qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de l'organisme ou de l'entreprise.

18. L'administrateur public qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant l'organisme ou l'entreprise pour lequel il a travaillé, ou un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle l'organisme ou l'entreprise pour lequel il a agi est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

Les administrateurs publics d'un organisme ou d'une entreprise visé au premier alinéa ne peuvent traiter, dans les circonstances qui sont prévues à cet alinéa, avec l'administrateur public qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

19. Le président du conseil d'administration doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs publics de l'organisme ou de l'entreprise.

**Code d'éthique et de déontologie
des membres du conseil d'administration
de la Société des alcools du Québec**

Annexe 2

Attestation

Je, soussigné(e), _____, domicilié(e) et résidant au _____, en la ville de _____, province de Québec, administrateur(trice) à la Société des alcools du Québec, déclare avoir pris connaissance du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Société des alcools du Québec adopté par le conseil d'administration le _____ et en comprendre le sens et la portée.

Je, par la présente, me déclare lié(e) envers la Société des alcools du Québec par chacune des dispositions dudit Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Société des alcools du Québec tout comme s'il s'agissait d'un engagement contractuel de ma part.

Donné à _____, ce _____^e jour du mois de _____ 200 ____.

Témoin

Administrateur(trice)

Annexe 3

Avertissement

Le(la) déclarant(e), pour comprendre la portée de ses obligations, devrait se référer au Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de la Société des alcools du Québec et en particulier, aux notions d'entreprise et d'intérêt telles qu'elles sont précisées au Code d'éthique et de déontologie.

Déclaration :

Je, _____, (membre du conseil) de la Société des alcools du Québec, déclare les intérêts suivants :

1. Au meilleur de ma connaissance, voici la liste des fonctions qu'un membre de ma famille immédiate ou moi-même exerce ou des intérêts qu'un membre de ma famille immédiate ou moi-même détient dans les entreprises suivantes, telle que cette expression est définie au Code d'éthique et de déontologie :

Nature du lien ou de l'intérêt

Entreprise	Fonction	Créancier	Nombre d'actions ou de parts détenues	Autre	Pourcentage des parts détenues
_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____

2. Au meilleur de ma connaissance, voici la liste des entreprises, telle que cette expression est définie au Code d'éthique et de déontologie, à l'égard desquelles mon employeur, la personne morale, la société ou autre entreprise, dont un membre de ma famille immédiate ou moi-même est propriétaire, actionnaire, administrateur(trice) ou dirigeant(e), exerce des fonctions et/ou détient des intérêts :

Nature du lien ou de l'intérêt

Entreprise	Fonction	Créancier	Nombre d'actions ou de parts détenues	Autre	Pourcentage des parts détenues
_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____

3. Au meilleur de ma connaissance, voici la liste des fonctions que moi-même, mon employeur, la personne morale, la société ou l'entreprise dont un membre de ma famille immédiate ou moi-même est propriétaire, actionnaire, administrateur(trice) ou dirigeant(e) **exerce** dans les associations suivantes, telle que cette expression est définie au Code d'éthique et de déontologie :

Nature du lien ou de l'intérêt

Association	Fonction	Membre	Objet
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____

Signature

Fonction

Date :

GESTION DE LA PUBLICATION : Alain Bolduc, vice-président aux affaires publiques et aux communications, adjoint au PDG
✿ RÉDACTION DE LA SECTION GÉNÉRALE ET COORDINATION : Michèle Cloutier et Sylvain Lamothe ✿ RÉDACTION
DE LA SECTION FINANCIÈRE : Équipe de la comptabilité corporative ✿ COORDINATION PHOTOGRAPHIQUE : Richard
Bellefleur RÉVISION : Monique Thouin ✿ CONCEPTION ET DESIGN GRAPHIQUE : CG3 inc. | Communications | Graphisme
✿ PHOTOGRAPHIE : F2.Sphoto ✿ PRÉPRESSE ET IMPRESSION : IntraMédia

Pour obtenir un exemplaire supplémentaire de ce rapport, s'adresser à :

SAQ
Service des affaires publiques
905, av. De Lorimier
Montréal (Québec)
H2K 3V9
Téléphone : 514 254-6000, poste 6534
Télécopieur : 514 873-3332

Le rapport annuel de la SAQ est produit par la Vice-présidence aux affaires publiques et aux communications avec la collaboration de la Vice-présidence aux finances.

Imprimé au Québec
ISSN 0845-44594-5
ISBN 978-2-550-53427-3
Dépôt légal – 2^e trimestre 2008
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.



Sources mixtes
Produit issu de forêts bien gérées
et de bois ou fibres recyclés
www.fsc.org Cert no. SW-COC-952
© 1996 Forest Stewardship Council

